

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

SÉANCE DU VENDREDI 27 JUILLET 2018

COMPTE RENDU DES DÉBATS

ORDRE DU JOUR

FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE

Numéros	Titres	Page
2018- 127	Retrait de la délibération du 6 février 2018 relative à la délégation de service public par affermage pour l'exploitation du théâtre municipal de Nevers - DSP	3

La séance est ouverte à 18 h 00 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.

M. le Maire – Mesdames, Messieurs, chers collègues, bonsoir. Je vois qu'il y a beaucoup de monde pour ce conseil municipal exceptionnel. Je sais que le théâtre est un sujet qui passionne, et c'est bien légitime.

Je voulais donner quelques explications sur les raisons de la tenue de ce conseil, et répondre à des demandes que j'ai reçu de certains élus, pour expliquer les choses et notamment sur la non-transmission de certains éléments.

Je rappellerais que le programme de réhabilitation du théâtre municipal de Nevers est arrivé à son terme. Il convient donc de procéder à la mise en œuvre de la future programmation culturelle.

Désignation de deux secrétaires de séance

Avant que nous allions plus loin, je vais désigner deux secrétaires, et je propose que cela soit Anne Wozniak et Delphine Fleury. S'il n'y a pas d'opposition à cela, je vous remercie.

J'ai un certain nombre de procurations. Fabienne Dessartine a donné procuration à Michel Suet. Pierrette Concile à Anne Wozniak à partir de 20 heures. Xavier Morel à moi-même. Chrystel Pitoun à Isabelle Kozmin. Catherine Fleurier à Danielle Franel. Elisabeth Gaillard à Philippe Cordier. Jacques Francillon à Guillaume Maillard. Florence Vard à Yolande Frémont. Blandine Beltier à François Diot. Florent Sainte Fare Garnot à Delphine Fleury, et Patrice Corde à Nathalie Royer.

2018-127 Retrait de la délibération du 6 février 2018 relative à la délégation de service public par affermage pour l'exploitation du théâtre municipal de Nevers – DSP

M. le Maire – Je reviens au sujet unique de l'ordre du jour de ce conseil, qui est le retrait de la délégation de service public du théâtre municipal de Nevers.

Je voulais déjà revenir sur les conditions de réunion et d'organisation de ce conseil municipal extraordinaire. Il peut effectivement être tenu à la demande motivée d'un tiers des membres du conseil, mais sur une seule demande, ce qui n'a pas été le cas, puisque nous avons reçu des demandes différentes. L'autre condition pour qu'un conseil se tienne à la demande d'au moins un tiers des membres, c'est que la question précise soit inscrite à l'ordre du jour, et qu'il y ait un ordre du jour, ce qui n'a pas été le cas. J'ai en revanche, avec le groupe majoritaire, pris l'initiative, malgré tout, d'organiser cette séance exceptionnelle du conseil municipal pour envisager l'unique point de l'ordre du jour qui est le retrait de la délégation de service public pour l'exploitation du théâtre.

Voilà pour les conditions de forme.

Sur les éléments qui ont été sollicités, effectivement nous réunissons ce conseil suite à un déféré administratif faisant l'objet d'une procédure contentieuse qui est confidentielle. Donc, les éléments confidentiels ne peuvent être versés au débat et

communiqués aux élus, quels qu'ils soient, dans la mesure où une procédure est en cours, et que le conseil municipal m'a donné pouvoir le 15 avril 2014 de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, qu'elles soient civiles, pénales ou administratives. C'est la raison pour laquelle un certain nombre de pièces que vous m'avez demandé ne vous ont pas été fournies. En revanche, le fondement de la délibération d'aujourd'hui repose sur l'ensemble des pièces qui ont fait l'objet du débat du conseil municipal du 6 février, plus le déféré administratif. C'est ainsi. Toutes les pièces transmissibles à ce jour vous ont été remises. Les autres éléments, je le rappelle, relèvent d'une procédure. Pour communiquer un déféré, dans ces cas-là, il aurait fallu communiquer le mémoire en réponse, ce qui n'est pas le cas à ce jour, compte tenu aussi de la proximité de cette procédure administrative diligentée par le préfet.

Voilà ce que je souhaitais dire à titre liminaire. Je voulais quand même rappeler qu'un certain nombre de pièces relatives à la délégation de service public vous ont été transmises au fil du temps, puisque nous revenons en réalité au choix qui a été fait le 6 février, et notamment la délibération du conseil, le procès-verbal de la commission de DSP et l'ouverture des dossiers de candidature, le rapport d'analyse des candidatures, le procès-verbal de la commission de DSP, la validation de la candidature et l'ouverture des offres, les rapports d'analyse des offres, le procès-verbal de la commission de DSP, l'avis sur les offres, le rapport d'analyse des offres avec les négociations – qui est un document qui n'est pas du tout obligé d'être transmis à quiconque, mais que j'ai souhaité communiquer, par transparence –, le contrat de DSP et ses annexes, et le rapport de motivation du maire.

Tous ces éléments sont des éléments que vous avez depuis le début de ce suivi de dossier devant le conseil municipal et dans les instances préalables, et donc nous avons tout à fait les éléments aujourd'hui partagés pour prendre une nouvelle décision.

Je vous renvoie bien évidemment au Code général des collectivités territoriales, que je ne fais qu'appliquer.

Je rappelle que le 6 février 2018 le conseil a délibéré en vue de signer une délégation de service public par affermage pour l'exploitation du théâtre municipal. C'est un acte qui a été transféré aux services de l'Etat pour le contrôle de légalité.

Le 2 juillet 2018, la préfecture de la Nièvre a saisi le tribunal administratif par la voie du déféré préfectoral. L'avis de publicité a été lancé pour un montant inférieur au seuil européen de 5 225 000 € HT. Or, l'offre retenue était légèrement supérieure, puisqu'elle s'élève à 5 536 826 € HT.

De fait, il existe un risque que le tribunal administratif considère qu'en lieu et place d'une procédure de concession dite simplifiée la Ville aurait dû lancer une procédure formalisée conforme au seuil européen. Bien que la Ville ait initialement évalué sincèrement le besoin, cette interprétation au regard d'une activité économique complexe – je rappelle que c'est une relance d'un théâtre municipal qui n'avait plus de fonctionnement depuis des années –, il est possible qu'il y ait à terme annulation de l'acte par le juge administratif, ce qui nous ferait perdre beaucoup de temps.

Je pense que nous partageons tous ici, quelles que soient nos orientations, une volonté de rouvrir le théâtre municipal de Nevers aux Neversois dans les meilleures conditions et dans les meilleurs délais. C'est en tout cas notre priorité. C'est la raison pour laquelle il vous est demandé ce soir de vous prononcer quant au retrait de la délibération que nous avons prise le 6 février 2018.

Je voulais également conclure ma présentation de cette délibération par quelques propos pour rappeler. Le revirement technique est lié aussi, disons-le, au fait que le « Théâtre de Babylone », délégataire, n'aurait vraisemblablement pas été prêt à prendre ce théâtre le 30 juin, mais après la commission de sécurité, puisque le cahier des charges prévoyait qu'elle devait se tenir, mais, pour des raisons de prolongation de travaux suite à la seconde toile, cette commission s'est réunie le 9 juillet, et elle a rendu un avis favorable. Nous tenons compte du fait aussi que l'entité à laquelle nous envisagions de confier cette délégation n'aurait pas été prête à la prendre dans les temps. Je tenais à le dire, et à le rajouter, pour être très précis et très clair.

Nous avons à nous positionner aujourd'hui sur un choix technique, qui est le retrait d'une délégation. Je voulais rappeler que cette ouverture du théâtre est un beau projet qui prend réalité. C'est notre projet, à Nevers à Venir. Quand je lis parfois « fiasco », « erreur », « échec », « propos alambiqués », « projet irréalisable », « entêtement », « rocambolesque », je me dis que la recherche du sensationnel fait parfois perdre la raison.

Je voulais aussi indiquer que tout choix comporte une part de risque. Que donner sa confiance est toujours un pari qui peut se solder par une déception. Et je voudrais aussi m'adresser à tous les bien-pensants, les moralistes, les moqueurs, les donneurs de leçons, et je les invite à se demander si une fois dans leur existence ils ne se sont pas dit que ce n'est seulement qu'après avoir choisi que l'on sait si l'on a eu raison sauf à posséder un talent de voyance exacerbé, qui pourrait peut-être nous servir à la fête du Parc.

Ce choix était fondé. Je l'assume, nous l'assumons. Il était soutenu, motivé sur une équipe jeune, comprenant une artiste avec une carrière incontestée, qu'on l'apprécie, ou non, mais c'est le propre de l'art. Quelqu'un d'ailleurs contre laquelle des propos inacceptables ont été tenus.

En tout cas, quand certains passent leur temps à la polémique, nous préférons travailler à l'ouverture du théâtre et à l'intérêt des Neversois, et c'est ce que nous allons faire ce soir dans la décision que nous allons prendre, la priorité étant une ouverture la plus prompte possible, et nous l'avons préparée.

Je voulais peut-être terminer sur une note un peu plus d'humour, qui est d'un acteur, que l'on apprécie, ou pas, et qui est de Coluche, qui disait la chose suivante : « *Est-ce qu'on peut jouer Hamlet sans casser des œufs, ça n'est pas sûr...* » .

Voilà les propos que je souhaitais tenir, et sur lesquels évidemment vous avez la possibilité de réagir.

Véronique Lorans.

Mme Lorans –

Merci, Monsieur le Maire, d'avoir pris l'initiative de convoquer un conseil municipal extraordinaire bien que le formalisme des demandes n'ait selon vous pas été respecté.

J'aurais préféré que cette exigence de formalisme soit plus présente dans la procédure d'attribution de la délégation de service public pour le théâtre ; nous n'en serions pas là aujourd'hui.

L'ordre du jour de cette séance est plus que surprenant : nous devons nous prononcer sur le retrait de la délibération du 6 février dernier, le préfet ayant saisi le tribunal administratif le 2 juillet, car le montant de l'offre retenue est supérieur au seuil conforme à la procédure européenne. Les motifs d'annulation ne manquaient pourtant pas ; je ne m'y attarderai pas sauf si vous m'y poussez, car il s'agit maintenant d'envisager l'avenir du théâtre avec la clairvoyance qui a manqué jusqu'ici.

Après que vous ayez rejeté les conditions que je posais pour sortir par le haut de la défection tellement prévisible de Coline Serreau, j'ai repris – non sans vous avoir prévenu – ma liberté de parole. J'ai depuis subi l'omerta du groupe Nevers à Venir, auquel j'appartiens pourtant toujours, et, sans aucune information, je me vois contrainte de vous poser ce soir publiquement les questions suivantes :

Premièrement, est-il nécessaire de retirer la délibération du 6 février alors que Coline Serreau a fait défection ? N'est-ce pas lui donner un motif pour réclamer des indemnités ? Ce serait un comble, je vous l'accorde, mais on peut s'attendre à tout de la part de quelqu'un qui a présenté un budget insincère et qui a traité notre Ville avec tant de mépris. Mais n'est-ce pas surtout une nouvelle manœuvre pour écarter le candidat auquel la DSP aurait dû être attribuée ?

Deuxièmement, vous avez évacué ma proposition de travailler dans le sens d'un retour d'Olivier Broda. Je demande une expertise juridique sur les points suivants : La défection du « Théâtre de Babylone » n'entraîne-t-elle pas de fait l'attribution de la DSP au candidat injustement écarté ?

Si ce n'est pas le cas, peut-on signer avec Olivier Broda et le « Théâtre du Temps Pluriel » une convention d'objectifs et de moyens ? Au moins provisoirement ?

Dans le cas d'une relance obligatoire d'un appel à candidatures, celui-ci se déroulera-t-il selon un cahier des charges identique au précédent ? Et dans quel calendrier ?

Vous engagez-vous dès lors à respecter les règles en toute transparence ?

Troisièmement, vous avez annoncé sur les réseaux sociaux une exploitation en régie municipale et une présentation de saison le 7 septembre. Vous avez refusé que j'aie la maîtrise de cette programmation en lien avec les acteurs culturels du territoire.

Etes-vous en mesure de garantir que cette programmation sera conforme à la politique culturelle que j'ai écrite et que vous avez validée ?

Prendrez-vous en compte la programmation d'Olivier Broda, qui, elle, était annoncée, prête et conforme ?

Ne faut-il pas préalablement soumettre au vote la création d'une régie municipale ?

Quatrièmement, quelles seront les incidences financières pour la Ville de ce changement de mode d'exploitation ?

Certes, la Ville récupérera le budget alloué au délégataire, mais perdra la redevance d'affermage, et devra assumer les achats de spectacles, les charges générales et les frais de personnel. Serez-vous en mesure de nous présenter, en même temps que la saison le 7 septembre, le budget réel du théâtre ?

Quelle sera la politique tarifaire appliquée au public ? Quelles conditions financières seront faites aux acteurs culturels locaux pour accéder au théâtre ? Allez-vous louer le théâtre à des tourneurs qui pourront pratiquer leurs propres tarifs ?

Cinquièmement, la programmation du théâtre s'inscrit dans un paysage culturel dense et de qualité :

Comment prendrez-vous en compte les enjeux relatifs à la labélisation de la MCNA, inscrite dans la DSP que vous avez attribuée à Jean-Luc Revol ?

Accepterez-vous de tenir compte, enfin, de l'expertise de la DRAC, et de l'associer à l'avenir du théâtre ?

Qui sera l'élu(e) référent(e) pour les acteurs culturels du territoire ?

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus du groupe Nevers à Venir, la réouverture du petit théâtre était le plus beau projet de notre mandat. Vous ne m'avez pas fait confiance sur la façon de mener à bien ce projet. Vos décisions étaient prises à mon insu dans une sphère privée, pas dans un cadre municipal. Je vous ai alerté en vain, et je n'ai tenu bon que parce que je pensais qu'au bout du compte la raison l'emporterait. Aujourd'hui nous ne pouvons que constater un fiasco qui ridiculise notre ville. Mes dernières questions – pour ce soir seulement, ne vous réjouissez pas trop vite ! – sont celles-ci :

D'abord, comment comptez-vous traiter la candidature d'Olivier Broda, qui était – et demeure – en tous points excellente ? C'est la candidature d'un artiste expérimenté, ancré dans le territoire et rayonnant au niveau national. Son dossier répond non seulement au cahier des charges, mais aussi aux engagements de Nevers à Venir. Il propose une programmation en cohérence avec notre politique culturelle et présente un modèle économique sérieux et viable.

Ensuite, Monsieur le Maire, comment envisagez-vous les conditions de mon implication à vos côtés en tant qu'adjointe déléguée à la culture et au patrimoine ? Quel est le sens de cette délégation ? Quels sont mes moyens d'action, alors que vous avez décidé sans me concerter une réorganisation absurde des services culturels à la suite du désaccord que j'ai exprimé le 6 février ?

Enfin, je voudrais m'adresser aux élus du Groupe majoritaire : je ne peux pas cacher ma déception, mais à titre personnel je garde l'espoir qu'il est possible de faire de la politique autrement. A moins de deux ans d'une échéance électorale, il est temps que vous mettiez en pratique les principes de Nevers à Venir, et que vous osiez

vous exprimer avec le courage, la sincérité et le sens de l'intérêt général auxquels vous vous êtes dits attachés pendant la campagne qui a mené à notre élection !

Je vous remercie.

M. le Maire – Merci. Wilfrid Séjeau.

(Applaudissements dans le public)

M. le Maire – Je vais être très clair. Je vais demander aux forces de l'ordre de faire respecter ... Il y a des règles, même pour le public. En conseil municipal, le public n'a pas à manifester une approbation ou une désapprobation. Ceux qui ne respectent pas la règle, je les invite à quitter la salle. C'est valable pour tous les sujets. Donc, je demanderais aux responsables du service d'ordre de faire veiller à cette règle, s'il vous plait.

Wilfrid Séjeau.

M. Séjeau – Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues.

Vous nous avez fait une présentation, Monsieur le Maire, assez idyllique de la situation, en présentant la délibération de ce soir comme un point essentiellement technique. D'après vos propos, j'ai compris que tout allait bien dans le meilleur des mondes. Mais je voudrais quand même revenir sur un certain nombre de sujets dont a parlé Véronique Lorans, mais j'en aborderai d'autres.

Cette histoire du petit théâtre est véritablement un feuilleton, avec des rebondissements, des épisodes, des coups de théâtre, vous me passerez l'expression. Je crois que dans tout bon feuilleton, il faut déjà faire un rappel succinct des épisodes précédents, afin que tout le monde puisse bien comprendre la situation. Si vous me le permettez, je ferai un rappel succinct de ce scénario particulièrement bien rodé et surprenant, digne des meilleures séries.

Le 7 mars 2017, le conseil municipal de Nevers décide le lancement d'une DSP pour le petit théâtre. A cette époque-là, cette décision était consensuelle ; nous étions tous d'accord quant à ce type de gestion pour le petit théâtre.

Suite à cette décision, un rapport d'orientation est produit, ou une sorte de cahier des charges, qui fixe le cadre de cette délégation de service public, avec, à l'époque, un montant estimé du contrat – c'est important, car c'est aussi pour cela que nous sommes là ce soir – sur la durée des cinq ans de 3 M€. C'était le montant estimé du contrat au départ.

Deux candidatures ont été reçues : celle de Coline Serreau, pour le « Théâtre de Babylone », et celle d'Olivier Broda. Après une première analyse, extrêmement favorable à la candidature d'Olivier Broda, d'autres analyses sont intervenues, qui ont fait qu'*in fine* la candidature de Coline Serreau est passée juste au-dessus de

celle d'Olivier Broda, alors qu'elle n'avait pas changé de façon fondamentale les éléments de sa candidature ; ce qui nous a, à l'époque, conduits à dire qu'il y avait eu des vices dans la procédure, et que le dossier n'avait pas été correctement jugé, et qu'en gros, on avait tout fait pour rattraper Coline Serreau contre toute raison et contre tout élément objectif de ces dossiers.

Lors du conseil municipal de février, j'avais pointé un risque juridique. J'avais dit que cette décision risquait d'être entachée d'illégalité. Et j'avais aussi pointé l'aspect délirant du montage financier du dossier de Coline Serreau. Et d'ailleurs, je n'avais pas été le seul à le pointer, puisque vos services, dans leur analyse, avaient écrit, à propos du dossier de Coline Serreau, qu'il s'agissait d'un « *modèle économique basé sur un objectif de financement institutionnel public surévalué* ». Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les services. En effet, le « Théâtre de Babylone » espérait recueillir à peu près 1 M€ par an de financements publics, ce qui, de l'avis de tous les financeurs publics, était complètement hors de propos et délirant. Je regrette d'ailleurs, lorsque vous nous avez parlé de tous les documents que vous nous avez fournis, que le compte rendu du conseil municipal de février ne soit toujours pas disponible, puisque cela aurait permis d'étayer ces propos.

Je reviens sur cette question des 3 M€ et des 5 M€, parce que les documents que vous nous avez communiqués, le recours du préfet, s'appuient sur ce dépassement d'un certain seuil, qui nécessitait, si j'ai bien compris, une procédure européenne. Cette mise en cause de la décision par le préfet est directement due au fait d'avoir retenu Coline Serreau, car, si vous aviez retenu l'offre financièrement raisonnable d'Olivier Broda, on restait dans l'enveloppe initialement prévue au contrat, et donc il n'y aurait eu aucun biais pour attaquer la décision, en tout cas sur ce point. Pourquoi une négociation n'a-t-elle pas été menée avec Coline Serreau pour qu'elle fasse une offre de financement global qui rentre dans cette enveloppe ? On peut se poser la question, puisque nous aurions évité, du coup, ce recours de la préfecture.

Pendant que nous discutons de cette situation, le préfet, lui, très rapidement, s'est saisi du dossier, pour contester, dans le délai de deux mois, la décision qui avait été prise. Dès le mois d'avril, vous saviez que le préfet avait attaqué la délibération et qu'il en contestait la légalité. Vous ne nous en avez jamais fait état, vous n'en avez jamais parlé. Et le 2 juillet, quand vous vous exprimez sur la non-venue immédiate de Coline Serreau, vous ne mentionnez pas non plus la démarche du préfet pour contester la légalité de cette décision.

Nous n'avons pas le déféré du préfet, ce document où il énonce les éléments qui l'ont poussé à attaquer la décision municipale. C'est pourtant une pièce tout à fait décisive pour pouvoir se prononcer ce soir. Si nous ne savons pas au juste pourquoi le préfet attaque l'acte, comment pouvons-nous légitimement, et intelligemment, je l'espère, délibérer sur ce point ? Nous ne le pouvons pas.

Nous allons effectuer davantage de recherches, mais nous considérons que ce déféré est un document public qui doit être communiqué aux élus. En tout cas, dans la délibération, il est bien noté « *considérant le déféré préfectoral en date du 2 juillet* ». Or, nous ne pouvons pas le considérer puisque nous ne l'avons pas. C'est un élément tout à fait important pour que nous puissions nous prononcer. Dans une

série ou dans un film, il est toujours laissé des choses un peu à l'appréciation et à l'imagination des spectateurs ; là, c'est le cas, vous nous laissez beaucoup de place pour imaginer ce qu'il y a dans ce document. Vous nous mentionnez juste cette question de seuil. On peut imaginer que le préfet a attaqué l'acte sur d'autres points, tant il nous semblait que le choix du « Théâtre de Babylone », effectivement, était entaché d'un certain nombre d'irrégularités.

Je reviens sur le déroulé de cette histoire. En juillet, vous nous annoncez, alors que vous savez, par ailleurs, que le préfet a attaqué la décision, que Coline Serreau finalement ne viendra pas, ou alors peut-être qu'elle viendra seulement en 2019.

Vous nous annoncez aussi à ce moment-là – ou alors cela a été mal retranscrit par les médias, mais je vous laisserai dans ce cas-là rectifier – qu'il y a des problèmes parce qu'elle a mobilisé davantage de financements que prévu. Cette affirmation est restée quand même sans éléments pour l'étayer. Je vous repose donc la question : Pourquoi Coline Serreau n'a-t-elle pas été en mesure de venir faire ce pour quoi elle avait été engagée ? Qu'est-ce que c'est que cette histoire qu'elle aurait recueilli davantage de financements, alors qu'elle annonçait déjà un niveau de financements totalement délirant ? Cela voudrait dire qu'elle aurait recueilli plus de 1 M€ par an de financements publics d'ores et déjà ? C'est drôle, parce que, quand on interroge la Région, il n'y a jamais eu de délibération pour le moment sur ce sujet-là. Donc, je vous repose cette question : Pourquoi Coline Serreau n'est-elle pas venue ? Qu'est-ce que c'est que cette histoire de financements plus importants ?

De la même façon, nous n'avons eu aucune connaissance des échanges, des courriers, peut-être de la procédure de conciliation qu'aurait pu tenter la préfecture ; j'imagine que le préfet ne s'amuse pas à attaquer une décision au tribunal administratif comme cela. Je pense qu'il a déjà essayé de trouver un terrain d'entente avec vous, de toute évidence, cela n'a pas été possible.

Au final, et je partage l'analyse de Véronique Lorans, tout cela vient bien du choix de Coline Serreau. Alors, oui, Monsieur le Maire, vous avez raison, faire de la politique, c'est prendre des risques, mais là, vous avez vraiment été « tête brulée », si je puis me permettre. Parce qu'il ne fallait quand même pas être grand clerc quand on a analysé le dossier pour se rendre compte que le dossier de Coline Serreau ne tenait pas la route. Votre adjointe l'a dit. Nous l'avons dit. Les services, lors de la première analyse, l'ont dit, avant qu'on leur demande de refaire une analyse plus conforme à vos souhaits. Alors, ce risque n'était pas mesuré. C'était une décision que nous continuons de considérer comme inconséquente, et qui fait que les Neversois sont aujourd'hui privés d'un projet culturel et d'une action culturelle pour le petit théâtre.

Vous nous parlez de la mise en place d'une régie. Quel projet ? Quel financement ? S'appuyant sur quelle délibération, puisqu'aujourd'hui ne nous est pas proposée une délibération pour la mise en régie du petit théâtre ?

Je terminerai mon intervention pour bien comprendre ce scénario assez alambiqué, reprenant un certain nombre de questions :

Une question sur ce fameux financement supplémentaire qu'aurait recueilli Coline Serreau.

Et, surtout, pourquoi Coline Serreau n'est-elle pas venue ?

Une demande officielle de communication du déféré préfectoral, pour que les élus de l'opposition puissent faire leur travail, et avoir tous les éléments, et décider en connaissance de cause.

Et surtout vous demander pourquoi aujourd'hui nous décidons d'annuler cette délibération. Pourquoi, si vous êtes aussi sûr de votre fait, si vous êtes aussi sûr de la qualité de vos choix, ne pas attendre sereinement que le tribunal administratif de Dijon se prononce sur le sujet ? Et, en attendant, mettre en demeure Coline Serreau de faire ce à quoi elle s'est engagée, ce pour quoi elle a été choisie par le conseil municipal ? Et si elle ne le fait pas, appliquer les clauses prévues dans le contrat, c'est-à-dire des pénalités financières ? C'est-à-dire que Coline Serreau aurait la responsabilité de financer la régie municipale ? C'est écrit dans le contrat, c'était prévu ; qu'effectivement, si Coline Serreau ne faisait pas ce pour quoi elle avait été engagée, dans la mesure où les travaux ont été réceptionnés. C'était la seule clause suspensive.

Donc, pourquoi annuler cette délibération ? Pourquoi ne pas mettre Coline Serreau face à ses responsabilités ? Pourquoi ne pas lui imposer les pénalités, et, puisque vous semblez si serein par rapport à la qualité de vos décisions, ne pas attendre le jugement du tribunal ?

Je vous remercie par avance de nous éclairer sur tous ces points. Merci.

M. le Maire –

Je vous éclairerai d'emblée sur quelques points.

Tout d'abord, pourquoi ne pas attendre ? Parce que notre priorité, ce n'est pas les polémiques, ce n'est pas les recours, ce n'est pas les procès ; c'est l'ouverture du théâtre. La priorité, c'est d'annoncer en septembre une saison culturelle à lancer dès le mois d'octobre. Voilà pourquoi nous avons pris la décision effectivement de tenir compte du recours du préfet qui présente un risque. Quand vous dites que je ne mesure pas les risques, je le fais, justement.

Et la deuxième raison, c'est que Coline Serreau nous a annoncé devoir avoir plus de temps pour préparer une saison, et effectivement elle n'est pas dans les clous : elle a annoncé que ce ne serait pas avant janvier 2019, ce que nous ne voulions pas attendre, par rapport à l'engagement pris avec les Neversois.

Voilà pourquoi nous souhaitons privilégier une décision qui soit rapide, tenant compte des difficultés que j'ai résumées tout à l'heure.

Je voulais préciser, sur votre demande de déféré administratif, que le Code général des collectivités territoriales rappelle que les élus peuvent obtenir la communication de tous les documents dans la limite de ceux qui sont accessibles à tout habitant ; les éléments d'une procédure ne le sont pas. Il a un déféré, effectivement, qui relève

que nous sommes un peu au-deçà par rapport au montant du marché. Ce sont des éléments qui avaient déjà été connus lors du débat du conseil municipal du 6 février. C'est la raison pour laquelle je vous dis qu'il n'y a rien de spécifiquement nouveau.

Je reviendrai sur le calendrier que vous avez évoqué tout à l'heure. Le risque juridique que vous aviez évoqué l'autre fois n'était pas celui-là. Ce n'était pas le fondement aujourd'hui du déféré du Préfet. Il n'y a pas eu de recours pour le contester, comme il n'y a pas eu de recours d'Olivier Broda sur le fait qu'il n'ait pas été attributaire de la DSP.

Je réponds à Madame l'Adjointe pour lui dire qu'il n'est pas possible d'attribuer juridiquement la DSP à un autre candidat. Si l'on décide de repartir sur une DSP, il faudrait rouvrir une procédure complexe, et je pense que chacun le sait, le fait que nous retirions la DSP fait que cela entraîne une mise en régie *de facto*, ce qui ne nous empêchera pas un débat à venir sur le mode de choix. Mais je reviendrai tout à l'heure sur les échanges que nous avons, très réguliers, avec la DRAC, qui nous guide de façon différente aujourd'hui sur les orientations que l'on nous avait préconisées au départ.

Donc, voilà les raisons pour lesquelles nous souhaitons qu'il y ait une prise de décision aujourd'hui plutôt que de repartir sur des recours qui pénaliseraient l'ouverture du théâtre, puisque, vous le savez, la difficulté serait de nous interdire d'ouvrir, alors que la priorité, pour le public, est de pouvoir retrouver le théâtre – qui est fini de rénover, et qui est ouvert aux visites – dès l'automne sur une saison complète.

François Diot.

M. Diot –

Monsieur le Maire. En complément, et en total accord avec ce que vient de dire Wilfrid Séjeau :

D'abord, en tant qu'élu communiste, je regrette, avec ma collègue Blandine Beltier – qui n'a pas pu se déplacer ce soir –, qu'il ait fallu, quoi que vous en disiez, que nous réclamions, avec 13 conseillers municipaux qui vous ont tous écrit en ce sens, et qui sont donc parfaitement identifiés nominativement, un conseil extraordinaire pour que vous vous résolviez à le faire un vendredi soir du 27 juillet. Heureusement qu'il y a le quorum ! Vous n'aviez de toute façon pas le choix, puisque le tiers du conseil municipal était réuni pour vous y contraindre.

Je pense qu'au vu de la situation et de l'importance du sujet, Monsieur le Maire, vous auriez bien évidemment dû le faire spontanément et en prendre l'initiative vous-même il y a bien longtemps. En tout cas, c'est comme cela que nous concevons la démocratie, la transparence et le rôle d'un maire.

Nous regrettons également d'être obligés de vous demander un conseil extraordinaire pour avoir des informations qui nous sont dues, car nous sommes des élus, et nous avons droit d'être informés des sujets qui touchent à la Ville de Nevers, *a fortiori* quand ils sont de cette importance. Et vous pourrez toujours nous raconter qu'un simple recto suffit pour un sujet de cette importance ; permettez-moi d'en

douter. En tout cas, moi, je ne m'en contente pas. Ce n'est pas possible de voter un sujet d'une telle importance avec un simple recto, pratique, technique, comme vous dites.

Je pose la question : est-il normal que nous soyons amenés à constater et même à découvrir, sans aucune communication, ni aucun élément de votre part, l'absence de Coline Serreau au 1^{er} juillet, alors qu'une DSP avait officiellement été votée en ce sens, que nous avons eu un conseil Municipal 10 jours avant, le 19 juin, qui a duré près de 6 heures, et que vous n'en avez pas touché un mot ? Dix jours avant la date fatidique du 1^{er} juillet, alors que vous saviez tout. Est-ce cela, « le nouveau monde », Monsieur le Maire ?

Est-il normal que nous découvrons, en tant qu'élus, à la faveur d'un « Facebook live » en direct sur internet avec la population, le lundi 2 juillet, des éléments que vous aviez jusque-là décidé de cacher délibérément aux élus que nous sommes ? Et est-il normal que nous apprenions par les réseaux sociaux la mise en place d'une «régie municipale provisoire » au mois de septembre ; ce qui n'est, *a priori*, pas un tout petit sujet, car j'imagine qu'il y a une procédure à suivre ?

Est-il normal, également, que vous refusiez délibérément de répondre sur ce sujet à la presse locale ?

Monsieur le Maire, j'alerte sur une grave dérive : le mépris de l'opposition, conjugué au mépris de la presse, ne caractérise pas en général des régimes très démocratiques. Oui, en démocratie, l'opposition et la presse écrite, ça compte ! Et ça se respecte.

Je vous invite donc, et j'invite nos collègues de la majorité municipale qui sont comptables de la gouvernance municipale, à cesser cette dérive autoritaire et autocratique (j'ose le mot), et à respecter, à travers les élus que nous sommes, et à travers la presse locale, la population neversoise dans son ensemble, et aussi accessoirement la conception d'une démocratie qui quand même devrait être notre bien commun le plus précieux à tous.

Sur le fond, maintenant : nous avons demandé ce conseil extraordinaire pour avoir des éléments de réponse à cette question que nous posent de nombreux Neversois : « Qu'est-ce qui se passe avec le théâtre ? » Et donc, nous avons surtout des questions à vous poser. Je ne reviendrai pas sur toutes les questions qu'a déjà posées Wilfrid Séjeau.

Le déferé préfectoral. Que contient-il ? Nous vous avons demandé, dès le début de cette semaine, à plusieurs reprises, à être destinataires du texte de ce déferé préfectoral. Cela devrait aller de soi, et on ne devrait même pas avoir à vous le demander ! Pourquoi ne l'avez-vous pas annexé à la délibération, puisqu'il s'agit visiblement de l'unique explication, selon vous, technique, du bien-fondé de cette délibération ?

Et malgré nos multiples relances, vous vous bornez à nous envoyer un accusé de réception par mail. Sans réponse. C'est une nouvelle marque de mépris (et,

accessoirement, une forme d'impolitesse) dont nous vous savons désormais coutumier.

Mais au-delà de cela, c'est contraire au droit général d'information des conseillers municipaux, qui stipule qu'«*avant toute séance du conseil Municipal, chaque conseiller dispose du droit individuel à demander des compléments d'information et à consulter le dossier de chaque projet de délibération. Le maire ne doit dissimuler sciemment aucune information utile et doit la communiquer sur simple demande* ». Vous contrenez donc clairement à un droit élémentaire de chaque élu-e, et vous êtes en contradiction flagrante avec l'article L. 2121-13 du Code général des collectivités territoriales.

Au final, vous nous présentez une délibération qui s'appuie sur un déféré préfectoral que vous refusez de nous donner. Pourquoi ? Y aurait-il d'autres éléments, dans les échanges que vous avez eus avec le préfet que ce simple problème administratif de seuil de 5 200 000 € ?

Monsieur le Préfet avait deux mois à compter de la transmission de la délibération prise le 6 février pour saisir le tribunal administratif. Il ne l'a fait que le 2 juillet, soit cinq mois après... Cela veut dire une chose : c'est qu'il a engagé, vis-à-vis de vous, vis-à-vis de la municipalité, des discussions dans ce laps de temps (ce qu'on appelle un « recours gracieux », qui suspend temporairement le délai de deux mois). Quels ont été les termes de ces échanges entre la Mairie et la Préfecture ? Pourquoi n'ont-ils pas abouti, amenant le préfet *in fine* à saisir le tribunal administratif ? Là aussi, vous nous cachez des choses. Nous devrions être informés de tout cela !

Et donc nous vous demandons solennellement le contenu de ces échanges et le contenu du déféré préfectoral.

En vérité, nous savons (cela saute aux yeux, et ce n'est un secret pour personne) qu'il y a bien d'autres choses derrière cette explication « politiquement correcte » d'un dépassement de seuil de marchés publics. C'est évident...

D'ailleurs personne ne peut croire, sincèrement, que les services de la Ville aient laissé passer une erreur aussi grossière. Nous les connaissons, et ce sont des gens de métier. Par ailleurs, compte tenu du dépassement (qui est somme toute modeste, au regard des 5 millions du marché), chacun sait que, dans ces cas-là, la chose est rattrapable, et que l'on peut rentrer dans les clous « intelligemment », sans être obligé de casser la procédure...

Donc « on ne nous dit pas tout » ! Nous sommes ici pour que vous nous disiez la vérité, tout simplement.

En revanche, des choses, vous en avez dites beaucoup lors de ce fameux « Facebook live » en direct avec les Neversois. C'était le 2 juillet au soir, c'est-à-dire le jour même où M. Le Préfet a saisi le tribunal administratif, et vous ne nous ferez pas croire que vous n'étiez pas au courant, en parlant en direct aux Neversois ! Vous avez dit que Coline Serreau arriverait finalement avec du retard, début 2019. Alors que vous saviez que le préfet nous envoyait au TA ! Je ne peux qu'en déduire

que vous avez menti aux Neversois. De toute façon, avec la délibération de ce soir, « les carottes sont cuites ».

Donc je pose la question : maintenez-vous, ce soir, l'annonce de l'arrivée de Coline Serreau début 2019 à Nevers ? C'est fini ? Donc, il faut le dire !

Autre question : vous avez affirmé que des financements supplémentaires, non attendus, avaient été obtenus depuis le mois de février et que c'était une explication du retard de Coline Serreau. Peut-on savoir quels sont ces fameux financements supplémentaires ?

Question connexe : vous avez dit que, du fait de ces financements supplémentaires, qui étaient tombés du ciel, et qui n'étaient pas attendus, le contrat avait évolué et que c'est pour cela que Coline Serreau avait besoin de temps. Mais jusqu'à preuve du contraire, une mise en concurrence a eu lieu, des offres ont été faites, un contrat a été signé. Si le contrat change en cours de route, ne s'expose-t-on pas à un risque juridique, et à un recours de M. Broda qui décidément est vraiment bien gentil de ne pas avoir saisi lui-même le TA depuis belle lurette dans cette affaire ?

Vous avez enfin annoncé, toujours lors de ce « Facebook live », une « régie municipale provisoire » à partir de la rentrée. Maintenez-vous cette affirmation ? Si oui, on en décide quand ? Car la rentrée, c'est très bientôt. J'imagine que vous avez prévu de demander l'avis du conseil municipal, et que cela passe par une délibération. Donc en parle quand ?

Sur tous ces sujets-là, vous avez fait des annonces officielles, en direct, à la population neversoise. Soit vous vous êtes beaucoup engagé de manière fort peu prudente, soit vous lui avez délibérément raconté des salades. Je pense qu'en fait c'est les deux en même temps.

Dernier point : le contrat de DSP a, j'imagine, été officiellement signé par Coline Serreau et la Mairie de Nevers. Donc, de deux choses l'une :

Soit c'est Coline Serreau qui fait défaut. Et de fait, elle n'est pas là au 1^{er} juillet, donc elle est en faute. Dans ce cas, j'imagine qu'elle nous doit des pénalités, qu'elle doit une indemnisation à la Ville, qui est amenée aujourd'hui à supporter des charges que Coline Serreau devrait supporter elle-même ; c'est ce qui avait été décidé dans le contrat.

Soit c'est la Ville qui fait défaut. Et, de fait, cette prétendue erreur de procédure nous incombe à nous, et pas à Coline Serreau. Dans ce cas, j'imagine que Coline Serreau est fondée à nous demander, à nous Ville de Nevers, une indemnisation.

Donc, expliquez-nous : qui doit quoi à qui ? Si Coline Serreau était effectivement venue au 1^{er} juillet, que se serait-il passé avec la saisine par le préfet du tribunal administratif ? On la renvoyait à Paris ? Et inversement, si le préfet n'avait pas saisi le tribunal administratif, que nous proposeriez-vous aujourd'hui pour expliquer l'absence de Coline Serreau ?

Tout cela, Monsieur le Maire, fait que personne n'y comprend plus rien !

Au final, la démarche du préfet est sans doute finalement, pour vous, l'occasion rêvée « d'arrêter les frais » proprement, de sortir de ce borbier dans lequel vous avez enfoncé la Ville de Nevers en faisant fi de toutes les alertes d'où qu'elles viennent, y compris de votre propre camp, et en plus en disant que ce n'est pas de votre faute, mais de celle du préfet, ou alors des services municipaux, qui n'ont pas vu le seuil. Vous avez fort peu élégamment pris l'habitude de prétendre que les services faisaient des erreurs.

Je disais qu'avec un tel embrouillamini, plus personne n'y comprend plus rien. Je crois que c'est Charles Pasqua – que je cite rarement, quand même – qui disait : *« Quand on est emmerdé par une affaire, il faut susciter une affaire dans l'affaire, et si nécessaire une autre affaire dans l'affaire de l'affaire... jusqu'à ce que personne n'y comprenne plus rien »*. En politique on appelle ça le « théorème de Pasqua ». Je crois que nous y sommes !

Pour démêler tout cela et pour commencer à y voir clair, il faudrait carrément convoquer une commission d'enquête (c'est dans l'air du temps !), mais je crois que le Code général des collectivités territoriales ne nous y autorise pas.

Plus sérieusement, la question, c'est : Et maintenant, que fait-on ?

Vous avez mis la Ville dans une situation assez inextricable. Vous n'avez écouté personne, vous avez fait fi de toutes les réserves, toutes les oppositions, de toutes les alertes, y compris celles de votre propre adjointe à la Culture. Et vous avez malmené et méprisé les acteurs culturels locaux comme jamais. Et ça, c'est assez impardonnable, parce que c'est l'avenir.

Dans cette situation, dont vous êtes le seul et unique responsable, que faire ?

La délibération que vous nous proposez n'ouvre aucune perspective ! Vous nous dites « on retire la DSP », et point barre. On fait quoi, demain matin ?

Pour notre part, nous voudrions sincèrement vous aider à sortir de cette situation. Tout simplement parce qu'il en va de l'intérêt de la Ville, et de ses habitants, et puis de la nécessité absolue d'éviter ce formidable gâchis : réussir la réouverture du bâtiment du petit théâtre, attendue par les habitants, mais se planter lamentablement sur le projet culturel ! C'est plus qu'un gâchis. En tout cas, c'est un écueil sur lequel nous vous avons alerté dès le mois de février, et malheureusement votre obstination ne nous a pas permis de l'éviter.

Donc, que faire ?

Une régie municipale ? A condition d'en discuter. A condition d'avoir des éléments. A condition aussi d'en décider rapidement, et de se doter des compétences au sein des services municipaux, qui ne sont pas préparés à cela, pour mener à bien un tel projet. Et puis à condition aussi de recoller les morceaux avec les acteurs culturels locaux.

Ou relancer une nouvelle DSP, cette fois assise sur un projet culturel clairement défini ? Nous vous l'avions dit, Monsieur le Maire, le péché originel, pour nous, dans cette affaire, réside justement dans l'absence de projet culturel défini par la Mairie, laissant libre cours à des projets aussi différents que ceux de Mme Serreau d'un côté et de M. Broda, de l'autre. C'est que le cahier des charges ne disait pas ce que l'on voulait. Nous avons eu Serreau d'un côté et nous avons Broda de l'autre, et nous avons eu à choisir entre deux projets culturels, mais nous n'avons pas eu à choisir entre deux candidats répondant à un projet culturel et à une commande de la mairie. C'est cela, le problème. Il faut cette fois-ci définir un projet culturel clairement, avec une attribution claire, transparente, sincère, du marché. Et pour notre part, nous n'avons jamais caché notre préférence pour le projet d'Olivier Broda, qui existe et qui est toujours sur la table...

C'est de tout cela qu'il faut discuter, Monsieur le Maire, ensemble, et de toute urgence. Et cette fois, discutons-en ! Visiblement, ce n'est pas l'objet de la séance. Je suggère que l'on en discute vraiment de toute urgence, mais à condition que vous écoutiez les gens de métier, que vous écoutiez les acteurs culturels locaux, que vous écoutiez vos services, que vous écoutiez votre adjointe à la Culture, et que vous écoutiez, accessoirement, l'opposition municipale.

M. le Maire –

Monsieur Diot, vous avez fait vous-même une citation, je vous en fais une autre, qui est de Confucius, qui conseillait de « *s'appliquer à garder en toute chose le juste milieu* ». Et ce serait bien que vous le fassiez, car je vous invite à un peu plus de modération dans vos propos, dans lesquels vous me traitez de menteur, j'en passe et des meilleures. Je ne vous cache pas qu'au nom de l'équipe, j'ai un peu de mal à recevoir des leçons d'une équipe qui a fermé le théâtre en 2008. Je sais que ça vous dérange que votre équipe ne soit pas l'équipe majoritaire, mais c'est comme cela, et c'est nous qui pilotons ce projet.

Alors, quand je vous entends parler de « gâchis », de « se planter », mais de quoi ? Nous avons deux engagements :

Rénover le théâtre. A ce jour, nous l'avons fait. En trois ans. Pour un peu moins de 3 M€ à ce jour.

Le deuxième engagement que nous avons porté, c'est de le redonner aux Neversois, et de rouvrir une saison culturelle. C'est ce que nous allons faire en septembre.

Nos deux engagements seront respectés. Il n'était pas question de s'engager avec un tel ou un tel, à l'époque de cette prise d'engagement. Donc, quel « fiasco » ? Le fiasco, c'est celui qu'avait décidé la Ville de Nevers en fermant le théâtre.

Et quand vous me parlez de malmenier les acteurs culturels locaux, je n'ai pas le sentiment qu'on les considère comme malmenés ; j'ai plutôt eu le sentiment qu'ils ont été frustrés de subir une fermeture d'un équipement culturel majeur de la Ville de Nevers, mais je ne pense pas qu'ils aient été associés à l'époque à la décision. Donc, je pense qu'il faut un peu modérer les leçons. L'humilité ne fait pas de mal.

Je passe sur le couplet d'« autoritarisme », que vous nous servez depuis quatre ans. J'ai vérifié, « Denis le Tyran », c'était en 367. Donc, ce n'est plus maintenant, je vous rassure.

Vous parlez de nombreux Neversois qui seraient dans le stress... C'est curieux, parce que depuis juillet, j'ai enchaîné un grand nombre de réunions publiques, et je vous assure que je n'ai jamais eu de questions, et que les seules manifestations sont des encouragements, où l'on me dit que l'on nous fait confiance, ou que ce n'est pas simple. Donc, ne parlez pas au nom de tous les Neversois. Je ne pense pas que vous en ayez la légitimité. Ni de vous faire l'avocat de la presse locale. La presse locale, ce n'est pas moi qui fais ses titres, je ne la convoque pas, je ne la méprise pas. Je réponds quand j'ai à répondre. Je ne suis pas non plus aux ordres de la presse locale. C'est un sujet sur lequel nous nous étions engagés contractuellement. Et vous comprendrez que peut-être la prudence nécessite aussi que l'on évite de trop s'exprimer sur les réseaux, sur les journaux, dans la presse. Je pense que c'est aujourd'hui une manie, une maladie, tout se vit en direct au jour le jour, ou pour l'heure. Ce n'est pas ma conception des choses, et mon respect de la presse n'est pas à répondre systématiquement dès que cela fait plaisir. Après, qu'il y ait des vexations, d'en faire un feuilleton quotidien, qui n'intéresse finalement qu'un petit microcosme, je relative les choses.

Vous m'accusez d'avoir menti aux Neversois, ce qui est faux, et je m'inscris en faux devant cette accusation grave, que je vous demanderais de prouver ou de justifier. Si vous n'êtes pas en mesure de le faire, je vous demanderais d'éviter de le dire. Le 2 juillet, j'ai fait un « Facebook live » au moment où j'étais en discussion pour essayer de trouver une solution qui soit encore possible avec les Serreau. Le déféré, daté du 2 juillet, n'est parvenu à la Ville de Nevers que deux ou trois jours après. Donc, je n'étais pas informé à l'époque du recours préfectoral, puisqu'il y avait encore une possibilité d'aboutir.

Ensuite, là où vous vous mélangez, pardonnez-moi, les pinceaux, c'est que, oui, effectivement, aujourd'hui, le fait de retirer la délibération fait que nous revenons à annuler – comme si le tribunal le faisait, mais dans des mois, ce qui nous empêcherait d'ouvrir le théâtre – une décision, ce qui remet les parties dans l'état dans lequel elles se trouvaient avant d'avoir contracté. Cela n'a rien à voir avec une résiliation, qui, effectivement, est susceptible d'entraîner des pénalités à la charge de l'un ou de l'autre.

Le déféré préfectoral nous permet de sortir d'une situation qui n'est pas « inextricable », je vous rassure, puisqu'à partir du moment où la décision sera prise, nous lancerons cette saison culturelle. J'ai réuni tout à l'heure les acteurs culturels locaux pour leur expliquer ce qui allait se passer, et leur indiquer qu'ils avaient toute leur place dans l'avenir, et dans l'aventure, parce que c'en est une d'ouvrir un théâtre, et c'est une première pour moi, comme pour beaucoup ici, donc ce n'est pas simple, encore une fois. Et donc, ce théâtre ouvrira bien.

Je préfère, pragmatiquement, tenir compte d'un fondement, mais je ne peux pas produire des documents qui ne sont pas accessibles au public, et même aux élus. C'est le Code général des collectivités territoriales. Ce n'est pas parce que c'est

vous ; c'est parce que nous appliquons la règle. Le déféré préfectoral est fondé principalement sur le dépassement de seuil qui s'est produit. A partir du moment où nous risquons de nous faire annuler dans six mois, dans un an ou dans je ne sais quel délai, car les procédures au tribunal administratif sont longues, la décision, ce qui paralysera l'ouverture du théâtre, je préfère pragmatiquement constater ce risque juridique, qui n'est pas forcément acquis, mais je suis bien placé pour savoir que toute procédure contient un aléa.

Je considère aussi que le délai qui nous est demandé à titre supplémentaire par les Serreau, que je ne pouvais pas deviner à l'époque, n'est pas aujourd'hui recevable par rapport à notre volonté et notre capacité à proposer ce théâtre dès la rentrée. Donc, peut-être, mesurez vos propos.

Partir sur une nouvelle DSP, c'est un débat que nous aurons en temps voulu. Nous n'allons pas l'avoir aujourd'hui. Aujourd'hui, c'est le retrait, donc, revenir à une forme d'annulation de notre récente délibération, qui sera sans frais, et qui nous permettra d'avancer, car je crois que c'est vraiment la priorité. *De facto*, et juridiquement, nous sommes en régie. La régie ne coûtera pas plus cher que les 350 000 € consacrés, voire sans doute moins, et nous sommes en train de sécuriser des fonds qui étaient fléchés pour l'année de lancement du théâtre, qui risquent de nous permettre d'abonder ce budget, ce qui nous a permis de préparer une saison culturelle.

Je voudrais que l'on rende hommage aux agents, et que l'on arrête de les critiquer, y compris publiquement. Les agents sont là pour travailler. Je n'ai jamais critiqué publiquement les agents, Monsieur Diot, donc je suis à l'aise pour en parler. Je considère que je suis aussi leur garant. Les agents ont des compétences. Donc, il faut leur faire confiance. Ce n'est pas qu'aux élus de travailler. C'est aux élus de donner les orientations sur des projets partagés avec l'équipe. Il n'y a aucun projet qui appartient à un élu.

L'élú référent, pour répondre à votre question, Madame l'Adjointe, c'est le maire. Sur les quatre projets principaux, les Courlis, la Loire, le théâtre, et la rénovation urbaine du centre-ville, c'est le maire, l'élú référent ; qui travaille avec ses élus, qui sont concernés sous différentes branches transversales. Donc, voilà la situation, qui est relativement simple à faire évoluer.

L'idée est que nous continuions. Je ne vous cache pas que je ne suis pas très chaud pour relancer une DSP. Car ce que j'ai vécu entre les « pour », les « contre », cela m'a profondément choqué, de la part du milieu culturel, d'être si fermé que cela parfois ; je ne vois pas pourquoi on serait pour quelqu'un ou contre quelqu'un. Mais avoir autant de sélectionneurs dans une équipe de foot que de choix sur une délégation de service public d'un théâtre, cela me choque aussi. Donc, je ne suis pas sûr – nous en discuterons en temps voulu – que l'on reparte sur une DSP pour savoir qui est pour ou contre l'un, pour ou contre l'autre, etc. Cela ne me paraît pas très sain, tout cela. J'essaie plutôt d'emmener le monde culturel dans l'occupation du théâtre, et certains ont déjà réservé des dates. J'ai mis une équipe projet, j'ai recruté un directeur technique, qui est compétent, qui travaille déjà régulièrement pour la Ville, qui travaille pour d'autres acteurs culturels locaux, des intermittents du spectacle qui sont identifiés, des personnes chargées de la programmation, laquelle

est quasiment bouclée et sera annoncée vraisemblablement le 8 septembre – et pas le 7 –.

M. Diot –

(hors micro.)

M. le Maire –

C'est un projet fort de la majorité municipale, et donc excusez-nous de le travailler et de le préparer. Nous partageons les choses dans ce que nous pouvons partager. Vous avez été conviés à des tas d'activités avec nous. Anne Wozniak vous a plusieurs fois conviés sur des projets, mais on ne vous a jamais vus. Je ne parle pas du théâtre, je parle d'autres projets.

Il ne faut pas tout mélanger. Je sais que c'est compliqué pour vous de ne plus être dans la majorité. La majorité porte son projet. Elle a connu des difficultés sur l'orientation. Cela arrive à tout le monde, cela arrive dans tous les domaines. Je ne vais pas chercher des exemples dans l'ancien temps, mais j'en trouverais facilement si je le voulais. Ce n'est pas le but, je regarde devant.

La priorité des Neversois aujourd'hui, dans ce qu'ils nous remontent, c'est d'aller au théâtre, c'est qu'il soit occupé sur des spectacles, et c'est ce à quoi nous nous sommes attachés, par des personnes compétentes qui ont travaillé dans le domaine culturel, qui connaissent, et qui sont en train de préparer une saison.

Je précise, et je répondrai comme cela à plusieurs observations en même temps, que je suis très en lien avec la nouvelle DRAC, qui est enfin très favorable à l'ouverture de ce théâtre, et qui a très bien compris sa complémentarité avec la Maison de la Culture notamment, mais aussi avec d'autres équipements culturels, et je la reçois au mois d'août pour échanger sur un certain nombre de sujets dont celui-là. Nous avons très largement son soutien, y compris pour nous proposer un certain nombre d'acteurs qui sont sur un rayonnement régional, et elle souhaite qu'ils s'impliquent aussi dans ce théâtre neversois. Cela nous permettra d'obtenir vraisemblablement – ce sont les fonds que j'évoquais en plus – une somme de 50 000 € arbitrés par le ministère de la Culture pour le lancement de ce théâtre, qui a été validée aujourd'hui, et les fonds sont à la DRAC, et certainement abondés d'un même montant par la présidente de Région, plus des fonds sur la politique de la ville et la politique éducative et culturelle. Donc, vous voyez que nous sommes plutôt bien partis, et que finalement cette reprise de liberté sera pour la DRAC plutôt bienvenue pour un soutien d'aide, voire peut-être une labélisation en complément de celle de la Maison de la Culture ; c'est ce qui nous a été également proposé. Je me suis bien évidemment attaché à veiller à ce que cela ne remette pas en cause celle qui est évidemment plus proche et accélérée de la Maison de la Culture, et qui nous permettrait, vous le savez, par une labélisation, d'avoir des fonds pérennes sur le fonctionnement de ce théâtre.

Ce que je souhaite, c'est aussi voir comment on va fonctionner – finalement, cela peut être un mal pour un bien – sous une régie, avec une certaine forme de liberté, en proposant aussi l'équipement à des acteurs culturels locaux pour qu'ils disposent de l'équipement, par exemple un dimanche par mois. Nous aurons une latitude pour un fonctionnement qui soit assumé par l'équipe municipale en lien très proche avec

les acteurs locaux et aussi une programmation qui sera variée, riche, et y compris d'artistes qui viendront d'ailleurs.

Monsieur Lagrib.

M. Lagrib –

Merci, Monsieur le Maire. Je souhaitais remercier Mme Véronique Lorans pour son courage, sa franchise, sa fidélité au mouvement également, et je ne peux que regretter l'omerta qu'elle subit, et que je ne peux que comprendre, l'ayant moi-même subie, comme d'autres qui ont suivi après moi. Elle évoque la notion de fidélité au mouvement. Je voulais rappeler l'engagement n° 69. La rénovation du petit théâtre devait proposer un projet culturel générateur de ressources pour participer à son entretien.

« *Rendre le petit théâtre aux Neversois* » est l'expression que vous avez utilisée pendant votre campagne en 2014. Neversois qui l'ont financé au siècle dernier et refinancé en partie par le biais de la souscription publique que vous avez initiée, qui reste une très bonne idée, fidèle à l'histoire. Alors, la question reste posée. Pourquoi cette institution locale, qui, par son histoire, appartient donc aux Neversois, allait-elle se voir confiée, par votre seule décision, pour son fonctionnement et sa programmation, à une élite parisienne, alors que l'on sait qu'un autre dossier, local celui-ci, apportait toutes les garanties au respect de vos engagements et s'inscrivait dans la philosophie de ce lieu ?

Nouveau dossier qui prouve une nouvelle fois votre méthode irresponsable et irrespectueuse de ce conseil et des Neversois. Nous avons demandé à prendre connaissance d'éléments du dossier et notamment, en plus de ce qui a été demandé précédemment, un compte rendu du fameux troisième tour. Qui a voté ? Qui était présent ? Pourquoi l'adjointe à la Culture n'était-elle pas invitée au troisième tour ? Et un compte rendu des échanges avec la préfecture. Et sans surprise, nous n'avons rien reçu.

Ce dossier à la gestion ubuesque, délibérée et agressive, comme celui de la Maison de la Culture, comme celui du Café Charbon, et bien d'autres dossiers, montre que le caractère autoritaire du maire est révélateur du respect qu'il porte à la démocratie au sein du conseil municipal.

Juste avant ce conseil extraordinaire, que nous avons demandé, et non que vous avez proposé, vous avez rencontré les acteurs locaux du monde culturel et associatif de la ville. La question que je pose est : Pourquoi ne pas l'avoir fait à la genèse du projet ? Ne serait-ce pas une façon de nous laisser croire que maintenant, l'avis général vous intéresse ? Ce n'est pas non plus la première fois ; souvenons-nous de la fermeture des écoles.

Vous nous apprenez soudain que cette délibération n'a pas passé le contrôle de légalité alors que vous êtes au courant depuis plusieurs mois. Pas une nouveauté non plus ; souvenons-nous du dossier d'Olivier Thiais et des directeurs généraux, et on a vu combien cela a coûté aux Neversois.

Je vais donc vous rafraîchir la mémoire, exposer les faits aux Neversois, et vous proposer un petit retour sur la chronologie de ce dossier :

27 février 2017 : commission consultative des services publics locaux.

7 mars 2017 : comité technique et conseil municipal adoptant le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation du théâtre municipal de Nevers.

6 février 2018 : conseil municipal approuvant le choix de la candidature de Coline Serreau avec le « Théâtre de Babylone » contre l'avis de l'opposition et de votre propre adjointe à la Culture.

Ensuite, d'après un courrier de la préfecture, reçu le 26 mars en mairie, vous aviez connaissance des irrégularités pouvant amener à un déferé préfectoral pour dénoncer cette délibération irrégulière. La mairie a apporté des éclairages juridiques au service de la préfecture en date du 30 avril, reçus par celle-ci le 7 mai, et visiblement, les éléments n'ont pas convaincu la préfecture, car le déferé préfectoral a été déposé le 2 juillet 2018. Pourquoi l'avoir caché ? Ne serait-ce pas une fois de plus, révélateur de votre habitude de faire passer les dossiers en force ? La question posée est : Et si Coline Serreau n'avait pas fait faux bond, que se serait-il passé ? Sur le cadre juridique et contractuel, combien cette annulation va-t-elle coûter à la Ville ?

Alors, voici une petite lecture détaillée du contrat. Globalement, il n'est pas mal fichu. Mais, à mon sens, la Ville s'est mal protégée.

L'article 55 prévoit qu'une rupture du contrat peut arriver de la part de la collectivité, en cas de force majeure, « *sous condition d'observer un préavis de 6 mois* ». Dans notre cas, comment fait-on ? D'autant que cet article est repris à l'article 65 « *en cas d'annulation du contrat par le juge – ce qui risque d'arriver avec le TA de Dijon –, le délégataire sera indemnisé sous les conditions de l'art. 55* ». Ce dernier indique : « *Solde de tout compte : Une indemnité correspondant à la perte de bénéfice sur la durée résiduelle du contrat...* » Coline Serreau peut-elle s'appuyer sur son business plan pour montrer les bénéfices qu'elle aurait pu générer si le contrat n'était pas devenu caduc ? Peut-elle demander cette indemnité sur la durée totale de la DSP ?

L'article 56 est intéressant ; il parle de faute du délégataire. Mais aucun exemple ne prévoit l'absence du délégataire. L'article 56 explique aussi que la mairie devait, si elle constatait une faute, échanger avec le délégataire par courrier en AR. Où sont ces courriers ? Les avez-vous faits ? Pouvez-vous nous montrer ces courriers pour que les citoyens puissent bénéficier d'une information complète ?

Pour résumer, le contrat ne semble pas avoir prévu la situation actuelle. Pouvons-nous préciser la date de signature du contrat ?

En tout état de cause, la première faute constatée aurait été commise par Coline Serreau. Avez-vous échangé par courrier pour valider cette erreur ? Pour quelles réponses ?

La deuxième erreur vient de la mairie en dépassant les seuils. Même en retirant la délibération, le contrat a dû être signé à un moment ou un autre ? Sinon, comment Coline Serreau aurait-elle pu prendre les clés du petit théâtre le 1^{er} juillet? Sans aucun cadre légal ? Rappelons qu'un contrat signé engage les deux parties.

Pouvez-vous nous dire donc combien cela va coûter à la collectivité ? En coûts directs (frais de résiliation) et indirects (avec la régie ou toute autre organisation) ? Comment un maire, avocat de profession, et les services juridiques de la Ville ont-ils pu commettre une telle erreur ?

Ce dossier n'est que la partie enfin visible de cet iceberg que vous laissez dériver entre la Mairie et l'Agglomération. Il nous permet de dénoncer votre méthode, que j'avais déjà dénoncée en 2015, suivi de Christine Villette, de Yolande Fremont, d'Oscar Dos Reis, de Florence Vard et d'autres qui ont quitté votre majorité, qui commence à ne plus vraiment en être une. Et maintenant, votre adjointe à la Culture, elle aussi, rejoint le parti des déçus.

Si cela continue, nous allons devoir convoquer un conseil municipal extraordinaire à chacun des dossiers délicats où notre assemblée ne peut s'exprimer librement et où l'opposition n'a plus ni parole ni respect, tout comme dans le dernier magazine *Nevers ça m'botte*, où notre tribune, pour ne parler que de celle-ci, a été tout simplement supprimée, préférant un espace vierge.

Mais pour le petit théâtre, j'ai une dernière question : Et maintenant, on fait quoi ? Et j'aurais aussi une proposition, c'est que l'ensemble des conseillers qui sont intéressés par le projet puissent participer à toutes ces commissions, pour notamment faire part de leurs propositions ou des ressentis des Neversois. Nous aimerions que ces commissions soient ouvertes à l'ensemble des acteurs locaux également.

M. le Maire – Michel Suet.

M. Suet – Merci, Monsieur le Maire. Monsieur Lagrib, vous avez rappelé l'engagement n° 69. Je vais vous le lire dans son intégralité.

« Rénovation du petit théâtre à l'italienne à travers un projet culturel innovant, au rayonnement national, à la fois lieu de diffusion de spectacles et de location pour l'enregistrement audio et vidéo, générateur de ressources, pour participer à son entretien. »

Qui peut dire aujourd'hui que l'engagement n'a pas été rempli ? Le théâtre est ouvert. L'équipement scénographique est d'une grande qualité, et il permettra une location. Le coût est de presque 1 M€. Sur les spectacles, Monsieur le Maire vous a dit tout à l'heure qu'à partir du mois de septembre, une programmation se fera. Donc, pour moi, l'engagement n° 69, que vous aimez bien citer, est rempli. J'en suis bien désolé pour vous.

M. le Maire – Corinne Mangel.

Mme Mangel –

Merci, Monsieur le Maire. Ce soir, les décors ne sont plus de Roger Harth ni les costumes de Donald Cardwell, mais quelle belle pièce de théâtre !

Je m'adresse tout particulièrement à l'opposition. Je vous entends vouloir donner à tout prix la gestion de ce théâtre à des intérêts privés. Je m'étonne tout de même que dans vos rangs vous soyez quelque peu opposés à une régie municipale, cette gestion étant l'essence même du service public. Extrêmement attachée à ce service public, ce choix d'un mode de gestion en régie me ravit tout particulièrement, et ce avec des agents compétents, et fonctionnaires, et que je défends.

En effet, le choix d'une régie directe révèle une adhésion forte à l'esprit de service public, et ce choix permettra, je l'espère, une programmation plus populaire, moins élitiste, pour une culture pour tous, avec une mixité sociale. Cette régie directe garantira le respect des valeurs et du projet que nous défendons.

Enfin, je voudrais dire que cette « bonbonnière », comme l'aimait à rappeler l'écrivain Raoul Toscan durant l'entre-deux-guerres, qui a vu passer tant d'artistes, dont Mistinguett, Bourvil, Maxime Le Forestier, Didier Lockwood, et bien d'autres, sera, dans les meilleures conditions, et le plus tôt possible, redonnée aux Neversois et aux Nivernais, qui eux n'attendent que cela, et qui ne connaissent pas l'envers du décor.

M. le Maire –

Delphine Fleury.

Mme Fleury –

Monsieur le Maire, chers collègues. D'abord je voudrais remercier Madame l'Adjointe à la Culture, Madame Lorans, et la féliciter pour le courage qu'elle a eu en tenant les propos qu'elle a tenus aujourd'hui, mais aussi ceux qu'elle avait tenus déjà le 6 février ; elle s'était exprimée là-dessus largement. Parce que du courage, il en faut visiblement. Le fiasco dans lequel nous nous trouvons actuellement – je dis « nous » à dessein, car les décisions qui sont prises par le conseil municipal engagent toute la ville et ont des incidences sur l'ensemble de la ville, y compris de ses habitants – est de votre fait, Monsieur le Maire, en dépit de tout ce que vous pouvez nous servir comme paroles, y compris des éléments qui sont un peu commodes, voire très faciles, en disant que si fiasco il y avait eu, cela repose sur les décisions qui avaient été prises en 2008 sur la fermeture du petit théâtre. Oui, j'appartenais à cette majorité ; nous avons pris cette décision. C'était une décision lourde à prendre, qui n'a pas réjoui l'ensemble de la majorité qui l'a prise, mais nous l'avons fait en responsabilité, car le petit théâtre était arrivé à un point où il ne pouvait plus permettre d'accueillir du public dans les conditions de sécurité optimum. Donc, de toute façon, il fallait le fermer pour pouvoir le rénover.

Nous avons un projet de rénovation du théâtre. Je l'affirme, et je l'affirme d'autant mieux que forcément vous en étiez au courant, puisque, quand vous êtes arrivé à la Ville de Nevers, vous avez dû retrouver les dossiers qui concernaient ce projet de rénovation. Nous l'avons estimé à 6 M€. Vous avez pu dire que vous aviez pu le faire pour 3 M€. Bravo ! Sauf que nous, c'était 6 M€ parce que nous tenions à avoir un architecte ; c'était un bâtiment inscrit à l'inventaire des monuments historiques. Donc, nous tenions à faire une rénovation dans les règles de l'art. Donc, effectivement, la première estimation qui avait été faite du montant des travaux était

de 6 M€. Et le choix qui avait été fait, qui est regrettable, effectivement, a été, au nom d'une gestion financière prudente, de ne pas se lancer avant aussi d'avoir une définition d'un projet culturel, et de ne pas se lancer dans ces travaux d'envergure, en tout cas pas tout de suite. Je souhaite que la rénovation que vous avez faite pour 3 M€ sans architecte puisse durer dans le temps. J'espère que dans 40 ans, 30 ans, les rénovations qui sont faites seront effectivement de cette même qualité qu'elles le sont actuellement. Vous avez mené des projets pour la rénovation qui étaient intéressants : faire travailler l'Ecole de la Deuxième Chance, etc. Mais je souhaite qu'effectivement cela puisse durer dans le temps.

Enfin, ce fiasco dans lequel nous sommes est révélateur d'une méthode, votre méthode, Monsieur le Maire. Je rejoins les propos qui ont été tenus et décrits par mes collègues lors des interventions précédentes, Wilfrid Séjeau et François Diot notamment, et aussi Mohamed Lagrib, et puis bien sûr les propos très forts qu'a tenus votre adjointe à la culture, et qui montrent à l'évidence que votre autoritarisme est une réalité, que ce n'est pas une vue de l'esprit, une interprétation outrancière, et qui montrent aussi le mépris dans lequel vous tenez non seulement l'opposition, mais je dirais tous ceux qui ont l'outrecuidance de ne pas penser exactement comme vous. Le mépris de l'opposition, nous l'avons dénoncé à plusieurs reprises. L'indigence dans laquelle vous faites tenir des commissions, ou même des conseils municipaux, par exemple ce soir ; qu'est-ce qui vous empêchait, Monsieur le Maire, de prévoir une commission avant un conseil municipal ? Rien. En commission, vous auriez pu donner des éléments, répondre à un certain nombre de questions, avant la tenue de ce conseil municipal. Ce n'est pas votre choix.

Un certain nombre de questions vous ont été posées. J'espère que vous y apporterez des réponses extrêmement précises, et dès ce soir ; notamment celles que vous a posées votre adjointe.

Ce fiasco, c'est votre responsabilité, parce que le 6 février dernier, quand nous avons débattu dans cette enceinte, non seulement Mme votre adjointe, Véronique Lorans, mais aussi l'ensemble des membres de l'opposition, vous ont dit, à l'analyse de ce qui nous avait été proposé, qu'à l'évidence le projet proposé par Coline Serreau ne tiendrait pas la route. Je vous avais même dit que le seul projet valable était celui d'Olivier Broda, car c'était le meilleur, et cela vous avait un peu agacé. C'est d'ailleurs assez affligeant que nous n'ayons pas, alors que nous sommes maintenant le 27 juillet, accès au compte rendu du conseil municipal. Je dois dire que les délais sont vraiment longs.

Sans être redondants, quant aux questions qui ont été posées, par tous ceux qui sont intervenus, et notamment les questions de Mme Lorans, mais aussi celles posées par Wilfrid Séjeau et François Diot et Mohamed Lagrib, nous souhaiterions avoir des réponses précises.

En répondant à Wilfrid Séjeau tout à l'heure, vous avez dit « nous » ; « nous » avons pris la décision. Mais qui est ce « nous », Monsieur le Maire ? Parce qu'à l'évidence, ce n'est pas nous. Mme Lorans a été très claire : elle n'est pas associée en aucune manière au choix que vous avez fait.

Pour répondre à Mme Mangel, nous ne sommes pas opposés à une régie municipale. Nous n'avons jamais dit que nous étions opposés à une régie municipale. Le conseil municipal a choisi le 6 février, dans le cadre d'une procédure de DSP, de confier cette DSP au « Théâtre de Babylone ». Pas nous, l'opposition ; mais le conseil municipal a choisi cela. Le projet qui était préféré par l'opposition était celui présenté par Olivier Broda. C'était aussi le cas de votre adjointe. La question, elle se pose par rapport à cela. Qu'il y ait une régie municipale, que vous annoncez ce soir...

D'ailleurs, là aussi, c'est quand même extraordinaire : vous annoncez ce soir que vous avez décidé que c'était une régie municipale. Ah bon ! Quelle régie municipale ? Qui ? Quand ? Quoi ? Comment ? Vous dites « on a embauché une équipe, un directeur technique, des intermittents du spectacle, etc., tout est prêt ». Vous nous annoncez qu'il y a une programmation qui est prête. Bon. Très bien. Et on l'apprend, comme cela, ce soir, à l'occasion d'un conseil municipal. Nous sommes des élus comme les autres, autant que tous ceux qui sont ici, autant que vous, Monsieur le Maire. Les élus ici ont toute légitimité pour être informés de l'ensemble des projets de la Ville, et d'en être informés avant de pouvoir prendre une décision. Donc, quel est-ce « nous » ?

Je voudrais aussi terminer en appuyant sur la question que Wilfrid Séjeau a posée : Pourquoi Coline Serreau n'a-t-elle pas été en mesure de remplir les obligations qui étaient les siennes, puisqu'elle avait candidaté pour la DSP et qu'elle avait été retenue ? C'est la grande question.

Merci.

M. le Maire –

Vous avez un peu tout mélangé, Madame Fleury. Je suis désolé, je sais que cela ne va pas vous plaire. Le fiasco, c'est d'avoir fermé un équipement ; que nous avons été obligés de rouvrir. Vous avez été incapables de rénover cet équipement que les Neversois auraient dû toujours connaître. Alors, mesurez aussi vos propos, s'il vous plaît.

Sur les documents, je le redis, il y a des règles, il y a des textes, que nous appliquons, et effectivement il n'est pas possible de communiquer des éléments procéduraux. C'est un fait, et c'est applicable pour tout le monde.

Sur les commissions, effectivement, en cas d'urgence, il peut être dispensé de tenir des commissions, ce qui est le cas. Par ailleurs, tout le monde a les éléments.

Quand on me parle d'éléments que vous n'auriez pas, il y a l'avis d'appel public à la concurrence, mais vous ne l'avez pas demandé ; le règlement de consultation, mais vous ne l'avez pas demandé ; le PV de rencontre de négociation du 17 octobre et les extraits du projet de contrat, mais vous ne les avez pas demandés. Ils sont à votre disposition. Il y a plein de documents que vous n'avez pas demandés. Cela n'a pas l'air de vous intéresser plus que cela, ces documents.

Si on revient sur la chronologie, il y a eu l'ouverture des dossiers de candidature le 11 septembre 2017, où nous avons constaté qu'il y avait deux offres.

Il y a eu ensuite le 18 septembre 2017 l'ouverture des dossiers d'offres. A chaque fois tout le monde était présent, je le précise ; même l'adjointe à la Culture. Enfin, elle était conviée.

Mme Lorans – Non, c'est faux. Je n'ai pas été invitée à la première commission !

M. le Maire – Oui. J'ai fait rectifier le tir pour que vous soyez là à la seconde. Mais sur toute la phase finale, vous avez été là. Il n'y a pas eu de troisième tenue de négociations.

Il y a eu le PV de la commission de DSP, avec l'analyse, l'avis de la commission sur les offres le 11 octobre 2017.

Il y a eu ensuite un premier tour de négociation avec les candidats et un PV de rencontre de négociation. Je rappelle que ce document n'est pas obligatoire, mais nous avons tenu à le faire, et à le diffuser.

Et il y a le second tour des négociations avec les candidats le 9 novembre 2017.

Sur les phases de signature, le conseil municipal s'est tenu le 6 février. Nous avons reçu une demande de pièces de la préfecture le 22 février. Nous avons répondu au préfet le 1^{er} mars. Nous avons signé le contrat le 5 mars. Nous avons reçu une demande d'analyse du préfet le 23 mars. Nous avons répondu le 30 avril. Le déferé est ensuite daté du 2 juillet, reçu par la Ville deux ou trois jours après.

Voilà l'exactitude de la chronologie, que je veux bien partager avec vous. Le reste est un problème de respect des textes.

Yannick Chartier m'a demandé la parole.

M. Chartier – Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je voudrais vous faire part de mon étonnement et de mon incompréhension devant un tel déferlement de critiques concernant la manière dont nous menons le dossier du petit théâtre.

Pour rappel, Mesdames et Messieurs de l'opposition, votre formation politique l'a laissé tomber tout simplement pendant des années, le laissant en décrépitude, sans parler également d'une absence totale de programmation alternative dans un autre lieu. Vous avez créé un tel vide culturel dans la ville durant tant d'années que je trouve la ficelle un peu grosse de nous critiquer à ce sujet aujourd'hui.

Au contraire, nous sommes en train de créer une nouvelle offre culturelle sur la ville, qui en ces temps difficiles pour toutes les villes en France est une performance exceptionnelle à mettre encore à notre actif. Durant quatre années, notre gestion rigoureuse de la commune nous donne les capacités d'investir pour les habitants dans la culture, et c'est assez rare de nos jours, et je pense que cela vous embête.

Quand je parle avec Mme Michu, aux Bords de Loire, elle s'en tape le coquillard que cela soit machin ou machine qui gère le théâtre. Elle, qu'est-ce qu'elle demande ? Elle me dit « Moi, je veux que le théâtre soit le réceptacle des spectacles d'école de

ma fille en fin d'année ». Quand je parle avec les jeunes des Courlis, ils me disent « J'aimerais que le petit théâtre, cela soit une programmation pour nous, que nous puissions nous y retrouver, qu'il puisse y avoir du rap, ou autre chose, dans lequel on s'y retrouve, et pas forcément des programmations qu'on ne comprend pas ». Le Neversois veut en général une programmation éclectique. D'une manière générale, la seule chose qu'ils attendent, c'est une programmation, mais le mode de gestion ils s'en tapent royalement. Je le dis avec des mots crus, parce que c'est vraiment ce que je ressens dans la ville.

Egalement, vous faites tout un foin sur ce problème de gestion de la DSP, mais on va prendre un peu de recul. Dans la gestion d'une commune, nous prenons des décisions tous les jours, nous engageons des sous-traitants, des fournisseurs, nous déléguons la gestion, nous faisons confiance à des partenaires pour mener nos politiques, tous les jours. Parfois, et c'est la vie d'une organisation de notre taille, le résultat n'est pas au rendez-vous, et il y a des déceptions sur les attendus. Mais tous les jours, il y a aussi de grandes réussites, à l'échelle de tous les services de la municipalité. Ces réussites sont bien plus nombreuses que ces déceptions. Cela s'appelle tout bonnement la gestion d'une collectivité. Nous avons des managers dont l'activité au quotidien est de régler un grand nombre de problèmes et de faire en sorte que tous les rouages fonctionnent, mais personne n'est infaillible in fine. Toutes les organisations humaines, collectivités comme entreprises, sont confrontées tous les jours à la défaillance, à l'absence de résultats, à la déception, parce que tout simplement ce sont des femmes et des hommes qui œuvrent au quotidien, et pas des machines. Ce sont des femmes et des hommes qui tous les soirs ont une vie, qui tous les jours doivent apporter un travail, qui n'est pas forcément de la même valeur que la veille ; et cela nous devons l'accepter, à moins de déconsidérer la valeur humaine.

A titre d'exemples, nous avons eu des difficultés avec des sous-traitants sur un certain nombre de sujets ces derniers mois, comme toutes les années ; pour la couverture du Beffroi, par exemple ; pour la patinoire de Noël ; ou encore l'acoustique de la Maison des Sports. Qu'avons-nous fait ? Nous nous sommes repositionnés, nous avons repris le sujet autrement, et nous avons obtenu à chaque fois un succès à la fin. Le plus important, ce n'est pas tant la défaillance que la réponse qui doit être apportée afin d'atteindre l'objectif premier, et ici, l'objectif premier est la réouverture du petit théâtre avec une programmation qui réponde à l'attente de tous les Neversois.

Pour moi, 95 % des Neversois n'en ont rien à faire du mode de gestion ; ce qu'ils veulent, c'est une programmation qui leur parle, et une programmation pour laquelle ils ont envie de venir au petit théâtre. Je pense que l'on est en train de se noyer dans un verre d'eau.

Pour finir, je voudrais remercier l'ensemble des équipes, l'ensemble des services qui œuvrent et qui travaillent avec talent sur ce sujet, et qui vont faire que ce petit théâtre va être un grand succès populaire dans les prochains mois.

Mme Frémont – Monsieur le Maire, je vais d'abord m'adresser à Véronique Lorans. Elle a apporté une forme de culture à la Ville de Nevers, elle a apporté son image de marque, et l'image d'une vraie adjointe à la Culture.

Je ne vais pas reprendre ce que tout le monde a dit. Je pense que c'est très complet. Mais j'irai droit au but pour trois questions :

J'aimerais voir le contrat signé officiellement par Coline Serreau. Que l'on nous dise des choses, je veux bien, mais je voudrais voir le contrat signé.

Qui sera l' élu référent pour la suite concernant le petit théâtre ?

Qui est le directeur technique que vous avez recruté ?

Merci.

M. le Maire – J'ai déjà répondu à une partie de ces questions.

La parole est à Oscar Dos Reis.

M. Dos Reis – Merci, Monsieur le Maire. Oui, en effet, c'est un véritable fiasco. La gestion du petit théâtre est un véritable fiasco.

Ce qui devait être le projet phare de la mandature a viré au désastre. Combien de temps avons-nous perdu ? Encore une fois, l'opposition avait raison. Vous avez manqué l'occasion de faire l'unanimité autour de ce projet. N'oubliez pas que l'opposition représente aussi les Neversois, et bien plus que vous en nombre de voix. Il y a un véritable problème de méthode. Vous décidez seul. Sans réelle concertation. On a déjà subi cela, pour les fermetures d'écoles. Vous n'écoutez que votre ego, et non les habitants. Il en est de même pour la place Mossé, la route des Saulaies, l'aire des gens du voyage, et j'en passe.

Nous vous demandons, Monsieur le Maire, de changer de méthode, et de revenir à ce qui a fait notre victoire en 2014, la promesse de consulter la population, de travailler avec l'opposition, et de s'appuyer sur les compétences des services.

Je voulais répondre à Mme Mangel : Pourquoi la régie n'a-t-elle pas été proposée dès le départ, alors ? On aurait évité tout ce fiasco. Merci.

M. le Maire – Ce n'est pas Mme Mangel qui est responsable. C'est un vrai choix que l'on s'est posé, y compris avec l'adjointe à la Culture : régie ou pas ? DSP ou pas ? Ce n'est pas simple. Je le dis humblement. Il faut être humble. Nous devrions peut-être partager cette qualité un peu plus, plutôt que de faire des attaques personnelles qui n'ont pas grand-chose à voir avec le sujet.

C'est un vrai choix de savoir si une Ville est capable de gérer un théâtre, ou pas. Elle l'a fait dans le temps ; elle a arrêté. Ou de confier cela à quelqu'un, en faisant confiance, à tort ou à raison.

Je n'ai jamais prononcé de mots désobligeants vis-à-vis de l'autre candidat, et j'ai tout à fait trouvé intéressant son projet, mais il faut faire des choix. Et l'autre candidat aurait aussi pu, pour une raison ou pour une autre, ne pas être prêt.

Encore une fois, le problème juridique qui se pose ce soir n'est pas le choix du candidat ; c'est le problème d'avoir été un peu au-delà du seuil. C'est un vrai sujet. Finalement, nous allons peut-être tester les deux. Enfin, nous n'aurons pas eu le temps de tester le premier.

Guy Grafeuille.

M. Grafeuille –

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs. Je suis un peu consterné par tout ce que j'entends depuis quelque temps : la Ville serait dirigée par un « tyran ». Ceux qui me connaissent doivent rire, car je ne suis pas le genre à accepter que l'on me dirige d'une façon autoritaire. Chaque fois que j'ai quelque chose à dire, je le dis, mais je pense que ce n'est pas le lieu ici, quand on fait partie de la majorité, de systématiquement être contre, alors que l'on s'est réunis tous, avec des sensibilités politiques différentes, autour d'engagements. Les engagements, on les tient. Quand on a des divergences, on en parle en Bureau municipal. Je ne suis pas un spécialiste de la politique, mais c'est comme cela que j'entends les choses. Et je suis quand même étonné de voir que l'on démolit systématiquement ce que veulent le maire et sa majorité. On se répand dans la presse ; je trouve cela quand même assez choquant. A ce moment-là, on prend ses dispositions, et puis on fait autre chose.

Je reviens sur ce que vient de dire M. Dos Reis ; encore une fois, le mot « fiasco ». Mais, attendez, le théâtre a été refait dans les délais, en respectant l'enveloppe, ce qui est un exploit quand même, parce que certains avaient prévu beaucoup plus que cela.

Moi aussi je rencontre des gens dans la rue, car je viens à pied à la mairie, vu que je n'habite pas loin dans le centre, et ils se fichent – et je rejoins M. Chartier – que ce soit Dupont ou Durand qui s'occupe du théâtre ; ce qu'ils veulent, c'est que le théâtre soit rouvert, et qu'il y ait une programmation qui les intéresse. Et ce n'est pas parce qu'il y a un « microcosme » féru de culture locale que ces quelques personnes décident et parlent au nom des Neversois. Le Neversois moyen s'en fiche complètement. Je voudrais que l'on revienne un peu à la réalité, et que l'on arrête de dire n'importe quoi.

Par rapport aux méthodes prétendument autoritaires, je rappelle que je me suis toujours exprimé. Quand j'ai un problème, je vais voir le maire dans son bureau ; il me reçoit. Mais ce n'est pas le lieu ici ; je suis désolé de le dire. Et quand on appartient à une majorité, on ne se répand pas dans la presse pour dire ce que j'ai lu. Je dois dire que cela me choque profondément. Vous trouvez cela très bien ; eh bien moi, je suis désolé, je ne trouve pas ça bien du tout. C'est une question de principe. Et encore une fois, nous avons été élus ; pas vous. J'en suis désolé. Vous aviez été élus avant...

Quand j'entends « Nous avons ça dans les tiroirs », mais que n'avez-vous pas mis en œuvre tout cela durant les mandats où vous étiez là. Comme par hasard vous aviez tout dans les tiroirs ! Sauf que nous, on est arrivés, et on a mis en œuvre. Et c'est vrai que ce n'est pas toujours facile. Sur les monuments historiques, il y a des imprévus, il y a des retards, il y a des problèmes ; on essaie de les régler le plus vite possible pour respecter l'enveloppe financière et les délais.

Je vous remercie.

M. le Maire –

Wilfrid Séjeau m'avait demandé la parole. Puis Mme Kozmin, M. Cordier, Mme Lorans. Chacun pourra s'exprimer, et nous passerons au vote. C'est l'unique sujet de l'ordre du jour, et je conçois que tout le monde s'exprime. Mais je ne souhaite pas que l'on dure jusqu'à minuit comme usuellement.

Monsieur Séjeau, en complément de ce que vous aviez dit.

M. Séjeau –

En synthèse, et rapidement. Je n'étais pas dans l'ancienne majorité, mais je trouve ce débat « Vous auriez dû le faire, vous ne l'avez pas fait » tout à fait stérile. Et ce n'est pas parce que vous avez eu la bonne idée, et le bon projet – ce que nous avons toujours dit – de rouvrir le petit théâtre que cela vous autorise à le gérer mal, derrière. Et j'avais dit aussi, lors du conseil municipal, que vous alliez réussir la réouverture du petit théâtre, mais que vous alliez échouer sur sa programmation culturelle ; malheureusement, c'est pour l'instant ce qui est en train de se passer.

Vous nous donnez des leçons sur la régie, mais, enfin, c'est vous qui avez décidé de lancer une délégation de service public ; c'est quand même incroyable, ça ! Défense et illustration de la régie, pourquoi pas. Moi, je n'ai pas d'opposition aux régies publiques, bien au contraire. Mais c'est quand même vous qui avez lancé la délégation de service public.

Et puis, Monsieur le Maire, cela m'a un peu étonné que vous ayez souffert de cette délégation de service public : il y a un débat, il y a deux candidats, il y a deux projets. Et je reviens là-dessus, Monsieur Grafeuille, on n'a jamais dit qu'on était pour Dupont ou pour Durand : on a dit que l'on soutenait un projet qui nous semblait bien meilleur, mieux construit, plus réaliste, financièrement qui tenait la route, alors que l'autre ne la tenait pas. D'ailleurs, c'est pour cela aussi que nous sommes là ce soir et que nous devons annuler cette délibération, dois-je le redire ? Parce que financièrement ce projet ne tenait pas la route, et qu'il crevait les plafonds. Donc, voilà, ce n'est pas Dupont ou Durand.

Et ce n'est pas parce que l'on passe par une DSP que forcément on est dans l'élitisme ! J'ai entendu cet amalgame, là, que je trouve particulièrement étonnant. DSP ne veut pas dire élitiste. Et le projet d'Olivier Broda – je ne parle pas d'Olivier Broda, je parle du projet d'Olivier Broda – n'avait absolument rien d'élitiste, et je trouve que c'est un procès totalement injuste que de dire cela.

Monsieur le Maire, vous égrenez les documents que vous avez mis à notre disposition ; c'est formidable de mettre à notre disposition plein de documents, mais si on n'a pas ceux qui sont les plus importants et les plus stratégiques, et

notamment les courriers que vous a adressés le préfet... Je pense que vous auriez tout à fait pu nous les donner.

De toute façon, les documents de la consultation, à quoi servaient-ils, puisque, dès le départ vous aviez fait votre choix ? Dès le départ, vous vouliez Coline Serreau. On pouvait produire des tonnes et des tonnes, des tombereaux, des brouettes de documents, cela n'aurait rien changé ; dès le début, vous vouliez Coline Serreau, et là, pas pour le projet, pour le nom. C'est pour ça que cela me fait bien rigoler quand on nous dit « Dupont ou Durand », car tout ce qui vous intéressait, c'était « Coline Serreau » ; ce n'était pas le projet culturel. Je peux le comprendre. Vous trouviez que c'était bien pour Nevers d'avoir quelqu'un de connu, quelqu'un qui a une image nationale. Nous n'étions pas d'accord là-dessus. Mais vous n'avez pas choisi un projet, vous avez choisi un « nom ».

Oui, effectivement, on a porté des accusations assez graves sur vos propos, mais vous n'avez pas répondu à ma question. Quand vous avez déclaré sur « Facebook live » que vous aviez réuni des financements supplémentaires et que c'est pour cela que Coline Serreau ne venait pas, alors, expliquez-moi ; si cela, ce n'est pas une approximation, voire un mensonge, expliquez-moi en quoi c'était vrai. Tout simplement.

Je suis surpris aussi de votre affirmation ; vous parlez d'un projet de labélisation du petit théâtre, alors qu'il y a déjà un projet de labélisation de la Maison de la Culture. Est-ce que ce serait un projet de labélisation de scène nationale? Vous croyez vraiment qu'il pourrait vraiment y avoir deux scènes nationales dans une seule ville ? Alors, là, je demande vraiment... Vous dites « Ne m'accusez pas de mentir », mais si vous annoncez vraiment cela, je confronterai ce point à l'avis de la DRAC, et on verra qui dit la vérité.

M. le Maire –

Sur le dernier sujet, c'est effectivement une hypothèse qui a été émise par la nouvelle DRAC, en disant qu'il y avait une possibilité d'envisager cela. Je ne dis pas que c'est acquis. C'était en présence de M. le Préfet, d'ailleurs. Et effectivement, c'est une hypothèse. Elle a trouvé très intéressant que la Ville ouvre un équipement culturel ; peu de villes aujourd'hui ont ce courage d'ouvrir un équipement culturel supplémentaire. Je la reçois dans quelques semaines. Nous allons parler de cela. Je ne vous dis pas que nous allons l'avoir demain. La Maison de la Culture l'aura avant, mais cela pourrait être en continuité de la Maison de la Culture. Je souhaite qu'il n'y ait absolument aucune concurrence.

Il n'y a aucun flou, je suis quelqu'un de très direct et de très transparent dans ce que je peux dire, et c'est la raison pour laquelle je ne me suis pas exprimé dans la presse sur ce sujet, car c'est un sujet de contractualisation. Je souhaitais, tant que les choses n'étaient pas établies avec certitude – et vous l'avez rappelé, il y a eu des coups de théâtre –, être maître de ma communication. C'est quand même un comble de se voir reprocher cela ! Je voudrais utiliser la presse en permanence, vous me reprocheriez de m'en servir de trop. Là, effectivement, c'est un sujet que je n'ai pas souhaité médiatiser, parce que c'est complexe, ce sont des relations contractuelles, qui évoluent d'un jour à l'autre. Il n'y a rien de choquant, il n'y a rien de méprisant

pour la presse. Je le redis publiquement. Je réponds ainsi à ce qui a été dit par François Diot.

M. Diot – *(hors micro)*

M. le Maire – Vous pensez ce que vous voulez. Vous n'êtes ni mon juge ni mon parquetier, Monsieur Diot. Et avant d'annoncer, Monsieur Séjeau, que la saison est loupée, je vous invite à aller la voir, et puis on en reparlera.

Ce projet de réouverture du théâtre a intéressé le ministère de la Culture. Il a décidé de donner... Mais, je le dis, ce n'est pas spécialement à un tel ou à un tel... J'ai entendu aussi, ou j'ai lu dans la presse, que parce que c'était un « nom »... Vous me méprisez un peu, Monsieur Séjeau ; je n'ai pas voulu un « nom ». D'ailleurs, initialement, il y avait trois candidats. Il y en a un qui ne s'est pas positionné, mais qui était tout aussi intéressant. Donc, moi, je n'avais pas fait de choix avant. Et j'ai laissé venir. Et il y a eu deux projets très différents. Et il y a eu un groupe de travail, d'ailleurs qui était très partagé ; nous étions cinq élus. Oui, il y a eu des groupes de travail. Ce n'est pas que le maire tout seul qui décide des choses. Après, il tranche, comme tous les maires. Madame Fleury, vous le savez très bien ; alors, arrêtez de faire des procès d'intention. Il y a des espèces de rumeurs, comme quoi je serais un tyran... C'est du blabla. Ce que je peux vous dire, c'est que je me suis intéressé au projet ; je ne suis pas quand même complètement niais, mais cela m'intéresse effectivement de savoir ce qui peut être proposé aux Neversois.

Après, j'ai lu que Coline Serreau était une « people » ; je ne pense pas qu'elle soit « people », je ne pense pas que je sois « people » non plus. Elle a un parcours. Elle n'est pas tombée du ciel, non plus. Après, on l'apprécie, ou on ne l'apprécie pas. Elle est rentrée à l'Académie des Arts en section cinéma ; c'est la deuxième femme après Jeanne Moreau. Je ne peux pas vous dire que je suis ravi de ses difficultés à ouvrir le théâtre, mais je ne peux pas vous dire non plus que je vais tirer à boulets rouges sur quelqu'un qui a aussi un parcours artistique ; ce serait injuste. Et vous qui êtes attentif à être juste, soyez-le et soyez-le jusqu'au bout. Mais, effectivement, dans ma démarche, je suis allé au-delà d'une question de nom, et d'ailleurs je ne pouvais pas présager que, quand nous nous occuperions de ce théâtre, il y aurait des personnes connues, pas connues.

Je vais vous faire une confidence, et d'ailleurs cela a été partagé avec l'adjointe à la Culture : on s'est longtemps posé la question de la régie ou de la DSP. Ce n'est pas évident. On n'a pas été très conseillés par la DRAC. On avait même proposé à la DRAC qu'elle fasse partie du jury si on partait sur une DSP pour nous accompagner. Donc, on était vraiment transparents ; ce n'était pas l'idée de faire les choses entre nous. Et finalement, nous avons fait ce choix de la DSP, qui aurait pu être bon, aussi, qui aurait pu marcher. Bon, c'est comme cela, cela fait partie des aléas, et on en connaît tous dans nos vies personnelles, professionnelles ou politiques. Il faut surtout rebondir, et réagir, et s'adapter, trouver une situation positive, et c'est ce que nous faisons. Mais je ne vous permets pas de dire que je me suis réduit à un nom ; c'est absolument faux. Le choix n'a pas été d'écarter le second projet ; j'ai toujours dit que les deux étaient bons, avec des orientations différentes.

Tout à l'heure, quand j'ai réuni les acteurs culturels, M. Broda était là, d'ailleurs, et j'étais content qu'il soit là. Je pense qu'il peut avoir toute sa place au théâtre aussi, et j'espère qu'il la prendra, comme il la prend à la Maison de la Culture.

Je pense avoir répondu à peu près à votre question.

Du coup, avec cette occasion de lancement du théâtre, nous allons essayer de coupler avec les Micro-Folies qui seront lancées avec La Villette pour permettre aussi des compléments de financement sur les parties théâtre, numérique, etc. Il y a également une possibilité d'abondement de la Région, et je suis en lien avec les élus régionaux et la Présidente de Région par rapport à l'aide supplémentaire de l'Etat pour l'année de lancement. Tout cela fait que ce sont des financements supplémentaires, qui ne vont pas être affectés à un tel ou un tel, mais au théâtre et à la Ville de Nevers.

Je pense que d'ailleurs nous vous proposerons à terme de réfléchir à un fonctionnement que nous allons lancer suite à la délibération. On abordera bien sûr les délibérations sur la tarification et sur la réaffectation des montants attribués à la DSP, qu'il faudra affecter à la fois au fonctionnement et à la programmation peut-être *via* un budget annexe. Voilà ce à quoi nous travaillons, et vous serez associés, avec le respect des élus de l'opposition que vous êtes, sur ces décisions.

Isabelle Kozmin.

Mme Kozmin –

C'est à mon tour de remettre un peu les choses en perspective. C'est le côté financier qui me rattrape. Trois ans, c'est 3 M€. Ce sont quatre mots qui peuvent résumer la rénovation du théâtre. Il faut savoir que les financements publics représentaient à peu près 90 % de ce montant de 3 M€, dont pour la Ville de Nevers 70 %, et que nous avons eu des financements privés à hauteur de 10 %, et ce dès le départ, depuis le premier semestre 2015. Pensez-vous réellement que ces financements aient été obtenus à condition qu'un tel ou un tel dirige le théâtre ? Eh bien non. Il faut être censé. La commande était claire. La commande que nous avions était que le théâtre rouvre. Et c'est notre engagement.

Alors, oui, la majorité a choisi l'offre du « Théâtre de Babylone » plutôt que celle d'Olivier Broda. Eh oui, nous sommes passés à côté d'une exigence réglementaire ; eh oui, cela nous conduit aujourd'hui à prendre en main la programmation. Et alors ? Nous le faisons ; c'est notre devoir. Car ce qui est important, encore une fois, c'est la réouverture du théâtre. Nous attendons tous avec impatience de voir des spectacles distrayants au théâtre. C'est la demande unanime.

Mais il faut aussi que nous ne perdions pas de vue une chose. Nous avons fait le plus dur. Le plus dur, c'était de restaurer le théâtre. Le rendre vivant. Ce sera chose faite dans quelques semaines.

Mais, justement, Mesdames et Messieurs les élus de l'opposition, j'aurais aimé savoir où vous étiez en 2009, lors de la fermeture du théâtre. J'ai eu quelques éléments de réponse, grâce à Mme Fleury. Mais malgré tout, qu'avez-vous fait, qu'avez-vous dit durant toutes ces années de fermeture, durant ces années de

fiasco ? Là, j'utilise bien ce terme, parce qu'il correspond parfaitement à ce qui s'est passé. Avez-vous profité de chaque conseil municipal pour marteler votre souhait de voir rouvrir ce théâtre ? Avez-vous harcelé le maire de l'époque ? L'avez-vous harcelé afin qu'il dédie un budget pour la rénovation du théâtre ? Mme Fleury a finalement mentionné que non. Que finalement on a choisi de ne pas rentrer dans un programme de travaux. Mais, vous avez même choisi de ne pas entretenir le bâtiment. C'est quand même très grave.

Alors, maintenant, aujourd'hui, puisque nous avons quelques difficultés pour la mise en place du nouveau directeur du théâtre, aujourd'hui vous êtes tous là à manifester bruyamment, mais vraiment bruyamment votre mécontentement, pourquoi ? Simplement pour le choix de la direction du théâtre. Je dis juste que c'est stupéfiant. Et je trouve encore une fois dommage que ce soit des postures politiciennes qui ont ainsi une part si belle. C'est vraiment dommage.

Par ailleurs, je tiens aussi à m'exprimer par rapport à ces idées un peu rapidement lancées comme quoi nous pourrions être dans l'équipe majoritaire quelques « moutons » suivant notre leader. Guy Grafeuille s'est exprimé. Je m'exprime dans le même sens. Je ne suis pas d'un caractère si simple, si facile. En revanche, je peux vous dire une chose, c'est que l'ensemble des élus du groupe majoritaire qui travaillent les dossiers qui leur sont confiés dans le cadre de leurs délégations travaillent en lien avec le maire ; c'est normal ; c'est sous couvert du maire. Il n'y a pas d'élus qui possèdent un dossier en particulier. C'est un travail partagé. C'est un travail qui est transversal. C'est normal, c'est une nécessité. Le maire, c'est le leader du groupe. Le maire est aussi le responsable de la collectivité. Donc, nous n'avons pas la main à 100 % sur nos dossiers, mais c'est tout à fait normal. Par contre, nous échangeons avec le maire. Nous échangeons, et nous arrivons à nous entendre sur l'avancée des dossiers. C'est cela, le principal. Donc, ne croyez surtout pas que nous soyons des « moutons » ; ce serait tellement facile de faire en sorte que le maire de la Ville de Nevers ait tous les défauts, soit autoritaire, voire menteur, etc. Non, non, ce n'est pas cela. Les choses sont travaillées. Sont travaillées largement en amont par les élus qui travaillent leurs dossiers, dans l'intérêt collectif, et non pas dans l'intérêt particulier. C'est parfois très difficile.

M. le Maire – Philippe Cordier m'avait demandé la parole.

M. Cordier – Monsieur le Maire, au-delà de ce débat juridique sur le fait de savoir quelle structure sera la plus appropriée pour diriger le théâtre, je voudrais aussi revenir sur le sujet de fond de ce petit théâtre. Je suis plus que choqué par les propos entendus dans les réseaux sociaux ou dans ce conseil.

Vous avez laissé ce joyau dans l'oubli, Monsieur Diot et Madame Fleury – puisque vous étiez à peu près dans la même équipe –, dans la dégradation. Vous l'avez fermé pendant 18 ans. Vous avez l'outrecuidance aujourd'hui de critiquer une équipe (en parlant d'un éventuel architecte pour justifier un budget de 6 M€), un chef de projet, du personnel municipal, des maîtres d'œuvre, des jeunes de l'Ecole de la Deuxième Chance, des mécènes, des Neversois donateurs anonymes qui ont cru à cette rénovation, à laquelle vous ne croyez pas sur la pérennité, puisque vous nous dites qu'un architecte aurait été plus approprié. C'est faire donc injure aux gens qui

ont travaillé dans ce magnifique établissement, et donc vous avez renoncé. Ils lui ont redonné sa splendeur passée, et c'est un point de vue qui fait l'unanimité. Reconnaissons donc que, sur ce point, vous n'avez pas voulu faire ce que nous avons fait. Nous allons rendre aux Neversois leur petit théâtre en l'état, et de ceci nous sommes fiers, et encore félicitations aux acteurs de cette renaissance.

Concernant la direction de ce théâtre, j'ai entendu Yannick Chartier et Guy Grafeuille, et je suis tout à fait d'accord avec eux. J'ai fait un peu un micro sondage, mais en dehors du microcosme culturel de la ville. Car c'est bien ça, c'est bien le microcosme culturel nivernais. Je vous remercie d'avoir cité Charles Pasqua, et je vais vous dire que d'entendre de la bouche d'un élu communiste la liberté de la presse, j'en tombe de mon siège. J'ai posé la question autour des deux postulants. Sur Coline Serreau, les plus anciens m'ont cité, bien sûr, *Trois hommes et un couffin*, *La Belle Verte*, *La Crise*...Et puis après, Broda, alors, là... Personne. Même en indiquant le « Théâtre du Temps Pluriel ». Alors, quand on me dit que c'est un artiste qui a au niveau national une importance...

Mais pour l'instant, je ne veux émettre aucun jugement quelconque sur le travail de ces deux artistes – j'en serais bien incapable –, sur leur valeur, sur leur professionnalisme, et sur leur volonté de s'impliquer et de redonner à ce théâtre des spectacles de qualité. Les Nivernais ne sont aucunement intéressés, en fait, par qui va diriger ce théâtre, mais sont friands de la future programmation. Je me souviens, moi, vieux Nivernais, d'une journée Luchini, qui avait été exceptionnelle, et d'autres représentations, qu'elles soient musicales ou théâtrales, qui eurent également un succès mérité. Les Biennales de la Faïence furent également accueillies dans ces murs.

Je ne voudrais pas que nous tombions dans des représentations élitistes – Eh oui, j'emploie bien le mot « élitisme » –, qui ne feraient que mettre en péril l'équilibre financier, et qui mèneraient à coup sûr à une re-fermeture de ce petit théâtre. Mais misons sur les représentations afin d'attirer le maximum de public, et c'est dans ce sens que nous devons travailler en mettant sous cape les ego importants de ce monde artistique. Nous sommes à la concrétisation d'un superbe projet. Ne gâchons pas la fête. Personne ne tirerait avantage d'un échec, même dans l'approche d'une période électorale.

M. le Maire – Madame l'Adjointe à la Culture.

Mme Lorans – Merci, Monsieur le Maire. Beaucoup de choses à dire encore. Si ce n'était pas aussi pitoyable, j'éclaterais de rire, Monsieur Grafeuille ! Que vous me donniez des leçons de loyauté, ainsi que Mme Kozmin, alors que tous les deux ont voté contre le maire à l'Agglomération ! Bravo !

J'ai toujours été d'une loyauté indéfectible. J'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour amener le maire et vous-même, tous, à une décision qui était raisonnable, et conforme à notre politique culturelle. Mais en vous entendant, je me rends compte que vous ne l'avez jamais lue, cette politique culturelle. Vous êtes en train de parler d'élitisme. Vous tenez effectivement des propos populistes. Le projet culturel, c'était

l'excellence pour tous. Mais vous ne vous en souvenez pas ; ou je pense que vous ne l'avez pas lu.

Je suis étonnée aussi du nombre de prises de parole des membres de la majorité municipale ce soir. Le 6 février, j'avais été choquée pas tant parce que je n'avais reçu aucun soutien de votre part ; ça, cela ne m'a pas tellement étonnée. Ce qui m'avait le plus choquée, c'est que vous n'aviez pas soutenu le maire. Le maire avait parlé seul. Aucun de vous n'avait pris la parole pour le soutenir. Là, vous vous êtes organisés ce soir, et chacun y va de son couplet sur le fait que le théâtre a été fermé, etc. ; pour noyer le poisson, encore une fois.

Sur la DRAC, Monsieur le Maire, j'ai des éléments, que vous avez aussi, qui sont écrits, et qui montrent que la DRAC s'est toujours positionnée très clairement sur le fait que le théâtre ne remplissait pas les critères de labélisation CDN. Vous me dites maintenant que la nouvelle DRAC envisage une labélisation pour le théâtre ; tant mieux. J'exige d'être associée, puisque je suis toujours votre adjointe à la Culture, à ce rendez-vous avec la DRAC.

Sur le chef de projet, que mon voisin, Philippe Cordier, semble trouver extrêmement compétent, sur l'aspect technique, je ne suis pas suffisamment compétente pour en juger, bien que j'aie de très sérieux doutes. Sur l'aspect comportement, là, oui, je peux dire que cette personne, contre le recrutement de laquelle j'étais depuis le tout début, s'est vraiment extrêmement mal comportée ; vous le savez, vous avez des témoignages, que je vous ai transmis. Vous avez laissé faire. Voilà, maintenant, il faudra que vous assumiez, y compris si les travaux ne sont pas conformes.

Pour finir, je vous avais fait parvenir au mois de décembre un document d'aide à la décision, argumenté, sur lequel j'avais travaillé pendant des heures, de façon à éclairer votre décision, et que vous puissiez la prendre en toute connaissance de cause, puisque, Madame Kozmin, nous travaillons effectivement sur nos dossiers. Ce document, vous n'en avez visiblement pas tenu compte. J'avais moi-même décidé qu'il serait confidentiel, parce qu'il était important que la décision vienne de vous, effectivement ; ce que je respecte parfaitement. Ce document m'appartient, et ce soir j'en lève la confidentialité, et je le diffuserai. Précédemment, d'ailleurs, je l'ai diffusé à vous tous, membres de Nevers à Venir. Personne ne m'a répondu. Je suppose que personne ne l'a lu. Vous êtes complices du fiasco dans lequel nous nous trouvons.

M. le Maire –

Bien. Je précise juste que, sur le chef de projet, nous avons partagé des doutes, mais nous avons quand même fait un choix commun ; nous l'avons partagé. Et moi, je considère qu'il a mené à bien sa mission, et je l'en félicite publiquement. Il s'agit de Noël Leriche, et je pense que ce n'est pas d'usage de critiquer les agents en conseil municipal. Il a mené en trois ans un projet sur 3 M€. Le projet de l'équipe précédente consistait à tout démolir dans le théâtre, ce qui explique qu'il soit de 6 M€. Finalement, quand nous nous sommes intéressés au sujet, nous avons trouvé un débarras, et non plus un théâtre, qui n'était même pas hors d'eau. Je suis donc très heureux, et d'ailleurs j'invite le public, quel que soit le soutien qu'il puisse apporter aux uns et aux autres, à profiter de l'ouverture de cet équipement.

Il y a quelques parties classées dans ce bâtiment. Il a fallu faire appel à un professionnel et à des architectes, sous le contrôle de Guy Grafeuille, qui connaît particulièrement son métier d'origine et ses fonctions, et il a été très vigilant sur la façon dont les choses se sont passées pour préserver le théâtre dans ce qu'il est, un théâtre du début du 19^e siècle, en le transformant en théâtre moderne, comme l'a rappelé M. l'adjoint aux Finances, pour qu'il génère aussi des recettes et intéresse. Et aujourd'hui, effectivement, c'est un des théâtres les plus modernes et équipés en digital. Je l'ai fait visiter encore récemment à plusieurs personnalités, connues ou pas connues, du monde du spectacle, qui connaissent bien ce type d'équipements, et qui ont été assez bluffées de la façon dont on l'a équipé. C'est pour cela que je suis relativement confiant.

En tout cas, moi, je suis ravi de voir que tout le monde est intéressé par la culture ; c'est en tout cas réjouissant. Et je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des voix contre le retrait ? Qui s'abstient ?

Les élus de l'opposition et Mme Lorans émettent des protestations et se lèvent pour sortir de l'enceinte.

La délibération est adoptée à l'unanimité. 13 élus ne prennent pas part au vote.

Le retrait est adopté à l'unanimité, puisque vous êtes présents.

Merci. Je voulais terminer par une phrase de Shakespeare, et elle est très adaptée à votre comportement, d'ailleurs : « *Le monde entier est un théâtre, et tous, hommes et femmes, n'en sont que les acteurs, et notre vie durant, nous jouons plusieurs rôles.* » Vous jouez un bien mauvais rôle ce soir, Mesdames et Messieurs les élus, qui fuyez vos responsabilités.

Bonne soirée. Nous nous retrouverons en conseil municipal. La séance est levée.

M. le Maire lève la séance à 20 h 00.

Les secrétaires de séance

Le Maire

Denis Thuriot

Mme Wozniak

Mme Fleury